



# RAPPORT ANNUEL 2016

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'EAU POTABLE  
ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le R.P.Q.S. pour l'exercice 2016 est présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007

**Eau de Tournon**  
21/08/2017



**SOMMAIRE**

<b>I</b>	<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup> : PRESENTATION</b>	<b>DE LA REGIE MUNICIPALE DES</b>	
	<b>SERVICES</b>	<b>DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>DE LA VILLE</b>
	<b>DE TOURNON-SUR-RHONE</b>		<b>3</b>
<b>I.1</b>	<b>HISTORIQUE</b>		<b>4</b>
<b>I.2</b>	<b>PRESENTATION D'EAU DE TOURNON</b>		<b>4</b>
I.2.1	SA MISSION ET SES STATUTS		4
I.2.2	SON PERIMETRE DE SERVICE		4
I.2.3	LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION		4
I.2.3.1	Le fonctionnement des instances décisionnelles		4
I.2.3.2	Les moyens humains		5
I.2.3.3	Les moyens matériels		5
I.2.3.4	Les prestations réalisées		5
<b>I.3</b>	<b>LA RELATION AVEC LA COLLECTIVITE</b>		<b>6</b>
<b>I.4</b>	<b>LES RELATIONS AVEC LES USAGERS</b>		<b>6</b>
<b>II</b>	<b>CHAPITRE 2<sup>nd</sup> : SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</b>		<b>7</b>
<b>II.1</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>		<b>8</b>
II.1.1	RESSOURCE ET PRODUCTION D'EAU POTABLE		8
II.1.1.1	Alimentation du secteur « Tournon ville »		8
II.1.1.1.A	La ressource : le puits de l'Observance		8
II.1.1.1.B	La station de production et de traitement du stade		8
II.1.1.1.C	Interconnexion de secours du Pillet		9
II.1.1.2	Alimentation du secteur « Tournon - plateau de Pierre »		10
II.1.2	INFRASTRUCTURES D'ADDUCTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE		11
II.1.2.1	Stations de pompage : état du patrimoine fin 2016		11
II.1.2.2	Réservoirs : état du patrimoine fin 2016		11
II.1.2.3	Canalisations d'eau potable : état du patrimoine fin 2016		12
II.1.2.4	Débitmètres - Comptage : état du patrimoine fin 2016		13
II.1.2.5	Bornes Moneca : état du patrimoine fin 2016		14
II.1.2.6	Branchements d'eau potable : état du patrimoine fin 2016		15
II.1.2.7	Parc des compteurs d'eau : état du patrimoine fin 2016		15
II.1.2.8	Parc des hydrants : état du patrimoine fin 2016		16
II.1.3	GESTION DES ABONNES ET POPULATION DESSERVIE		17

II.1.3.1	Evolution du nombre d'abonnés	17
II.1.3.2	Population desservie	17
II.1.3.3	Délai maximal d'ouverture des branchements	17
II.1.3.4	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	17
II.1.4	RESEAU DE DISTRIBUTION : BILAN DES VOLUMES ET CALCUL DES RENDEMENTS	18
II.1.4.1	Volumes produits et importés	18
II.1.4.2	Volumes consommés comptabilisés	18
II.1.4.3	Volumes consommés non comptabilisés	20
II.1.4.4	Calcul des rendements et Indicateurs associés	20
II.1.4.4.A	Rendement primaire	21
II.1.4.4.B	Rendement net	21
II.1.4.4.C	Indice linéaire de pertes en réseau	21
II.1.4.4.D	Indice linéaire des volumes non comptés	22
II.1.5	GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	23
II.1.5.1	Travaux de renouvellement 2016	23
II.1.5.2	Autres travaux	23
II.1.5.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	23
II.1.6	QUALITE DE L'EAU	24
II.1.6.1	Taux de conformité des paramètres microbiologiques	25
II.1.6.2	Taux de conformité des paramètres physico-chimiques	25
II.1.6.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	25
<b>II.2</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>26</b>
II.2.1	FACTURATION DU SERVICE	26
II.2.1.1	Principe général	26
II.2.1.2	Organisation de la facturation du service	26
II.2.1.3	Données sur la facturation et le recouvrement	26
II.2.1.3.A	Taux d'impayés	27
II.2.1.3.B	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	27
II.2.2	PRIX DE L'EAU POTABLE	27
II.2.3	COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU POTABLE	28
II.2.4	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016	28
II.2.4.1	Résultat du compte administratif du service de l'eau potable	28
II.2.4.2	Evolution de l'épargne brute annuelle	29
II.2.4.3	Etat de la dette	29
<b>III</b>	<b>CHAPITRE 3<sup>ème</sup> : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (COLLECTE ET TRANSFERT DES EAUX USEES)</b>	<b>30</b>
<b>III.1</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>	<b>31</b>

III.1.1	INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES EAUX USEES	31
III.1.1.1	Canalisations d'assainissement : état du patrimoine fin 2016	31
III.1.1.2	Postes de relevage : état du patrimoine fin 2016	32
III.1.1.3	Branchements d'assainissement : état du patrimoine fin 2016	32
III.1.1.3.A	Recensement	32
III.1.1.3.B	Travaux de branchements effectués	32
III.1.1.3.C	Contrôles de conformité réglementaire	32
III.1.1.3.D	Curage de branchement	32
III.1.1.4	Autosurveillance : Etat du patrimoine fin 2016	33
III.1.2	GESTION DES ABONNES ET POPULATION DESSERVIE	33
III.1.2.1	Evolution du nombre d'abonnés	33
III.1.2.2	Taux de raccordement théorique	33
III.1.2.3	Population desservie	33
III.1.2.4	Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	34
III.1.2.5	Autorisation des déversements d'effluents d'établissements industriels	34
III.1.3	RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES : BILAN DES VOLUMES	34
III.1.3.1	Volumes assujettis à l'assainissement	34
III.1.3.2	Volumes réels transités	34
III.1.4	GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	35
III.1.4.1	Travaux de renouvellement 2016	35
III.1.4.2	Autres travaux	35
III.1.4.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	35
III.1.4.4	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	35
<b>III.2</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>36</b>
III.2.1	FACTURATION DU SERVICE	36
III.2.1.1	Principe général	36
III.2.1.2	Organisation de la facturation du service	36
III.2.1.3	Données sur la facturation et le recouvrement	36
III.2.1.3.A	Taux d'impayés	37
III.2.1.3.B	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	37
III.2.2	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	37
III.2.3	COMPOSITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT	38
III.2.4	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016	38
III.2.4.1	Résultat du compte administratif du service d'assainissement	38
III.2.4.2	Evolution de l'épargne brute annuelle	39
III.2.4.3	Etat de la dette	39
<b>IV</b>	<b>CHAPITRE 4<sup>ème</sup> : SYNTHESE SUR LE PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>40</b>

**I CHAPITRE 1<sup>er</sup> : PRESENTATION**  
**DE LA REGIE MUNICIPALE DES SERVICES**  
**DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE**

EAU DE TOURNON



## I.1 HISTORIQUE

Le conseil municipal de la Ville de Tournon-sur-Rhône a décidé, dans sa séance du 9 février 2006, la création de régies dotées de l'autonomie financière regroupées sous le vocable « Régie Municipale des Services de l'Eau et de l'Assainissement (R.M.S.E.A) », pour assurer l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement de la ville.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la régie municipale exploite les services publics de production et de distribution d'eau potable et de collecte et transfert des eaux usées (assainissement) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

Par délibération du 29 juin 2011, le conseil municipal décide de modifier l'appellation de la régie municipale des Services de l'Eau et de l'Assainissement (R.M.S.E.A) qui devient « **Eau de Tournon** ».

L'épuration des eaux usées est affermée via un contrat avec la société SAUR, jusqu'au 31 décembre 2016. Ce contrat a été renouvelé pour une durée de 6 ans (2017-2022).

Pour information, la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est une compétence de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

## I.2 PRESENTATION D'EAU DE TOURNON

### I.2.1 SA MISSION ET SES STATUTS

La Régie Municipale des Services de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Tournon-sur-Rhône est un établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.) qui a pour mission :

- la production et la distribution d'eau potable pour la Ville de Tournon-sur-Rhône,
- la collecte des eaux usées domestiques et industrielles, leur transfert à la station d'épuration ainsi que l'évacuation des eaux traitées vers le milieu naturel.

Cette mission intègre l'ensemble des prestations techniques, administratives, juridiques et financières afférentes à l'exploitation des ouvrages et des installations, aux relations avec les abonnés et les tiers (administrations, fournisseurs, etc.).

De par ses statuts, Eau de Tournon a également pour objet :

- de porter les investissements nécessaires au fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement (collecte et transfert) : la construction, le renouvellement et le renforcement des ouvrages et des infrastructures, suivant les projets décidés et approuvés par le conseil municipal,
- d'assurer les travaux et les prestations connexes à ses activités, pour le compte de tiers, publics ou privés, dans la limite de ses compétences et pour autant que le conseil municipal le décide (*ex. réalisation des branchements*).

### I.2.2 SON PERIMETRE DE SERVICE

Le périmètre d'activité correspond au territoire communal de Tournon-sur-Rhône.

Par ailleurs, la régie assure, à travers les installations du plateau de Pierre, la desserte en eau potable de quelques abonnés situés sur la commune de Plats.

### I.2.3 LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

#### I.2.3.1 **LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DECISIONNELLES**

Les deux régies (eau potable et assainissement) qui composent Eau de Tournon sont administrées sous l'autorité du Maire et du conseil municipal.

Elles disposent d'un conseil d'exploitation commun, aux deux régies.

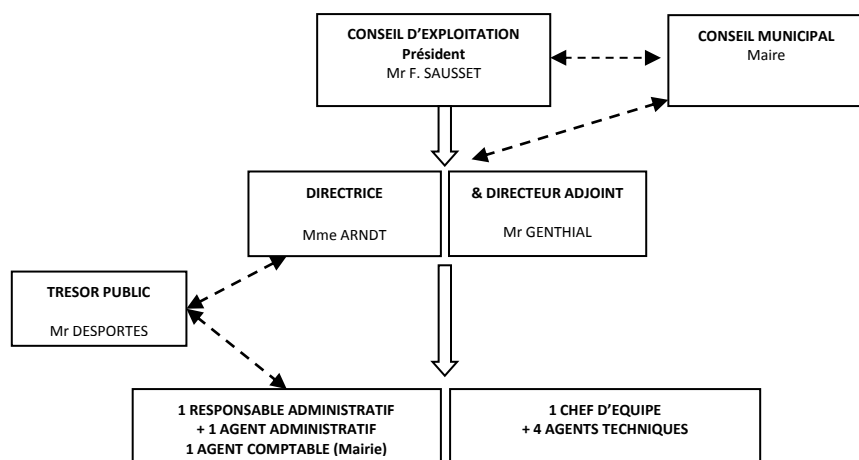
Le Maire en est le représentant légal et l'ordonnateur.

**En 2016, le conseil municipal a adopté 13 délibérations concernant la régie Eau de Tournon.**

### I.2.3.2 LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2016, l'effectif d'Eau de Tournon était composé de sept postes à temps plein et d'un poste en contrat à durée déterminée, pourvus et budgétés.

Le poste d'agent comptable est intégré au personnel administratif de la ville de Tournon-sur-Rhône (service comptabilité). Eau de Tournon rembourse au budget de la ville un équivalent temps plein pour ce poste.



Conformément à l'article 221-30 du décret du 23 février 2001, les fonctions de comptable sont assurées par le trésorier payeur de Tournon-sur-Rhône.

### I.2.3.3 LES MOYENS MATERIELS

Depuis sa création, Eau de Tournon a investi dans le matériel nécessaire pour assurer l'ensemble du service.

Seuls les engins de terrassement sont loués (mini pelle ou tractopelle suivant les besoins).

Eau de Tournon dispose d'un serveur informatique et de postes informatiques fixes ou portables. **Les logiciels :**

E-gee	Logiciel de gestion de clientèle, de suivis des affaires, d'achat et de stock
Business Object	Logiciel de création de requêtes base de données Oracle
Editop	Système d'information géographique et cadastre
LPLWin	Logiciel de calcul - équilibre calcocarbonique de l'eau
Monéticard	Logiciel de gestion des badges pour borne de puisage
Autocad 2012	Logiciel de conception assistée par ordinateur
Topkapi	Logiciel de télégestion et de supervision

Les logiciels relatifs à la gestion du personnel et à la comptabilité publique ainsi qu'à la gestion des marchés publics sont des logiciels propres à la Ville de Tournon sur Rhône.

### I.2.3.4 LES PRESTATIONS REALISEES

Les services s'articulent autour de cinq pôles d'activités :

- l'administration des services (Conseil d'exploitation, budgets, délibérations, facturations....), conventions financières d'investissement,
- la réglementation (veille juridique, règlements de services, conventions, actes juridiques, avis sur les documents d'urbanisme) ;
- la gestion des abonnements : accueil et information les usagers, gestion des mutations (ouvertures et fermetures des branchements), relève et renouvellement des compteurs d'eau ;

- le suivi et la maintenance des infrastructures : exploitation et entretien des réseaux et des ouvrages de production, télésurveillance, recherche de fuites, renouvellement électromécanique... ;
- la maîtrise d'ouvrage : encadrement et suivi des travaux, réparation de fuites, renouvellement des réseaux, travaux neufs ...

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Eau de Tournon assure un certain nombre de prestations réalisées pour le compte de tiers privés ou publics. Ces prestations dont les prix sont fixés par délibération, comprennent principalement les travaux de branchement d'eau et d'assainissement, mais également des missions d'entretien des ouvrages de collecte du réseau d'eaux pluviales de la Ville de Tournon-sur-Rhône, des missions de maintenance, de remplacement de poteaux incendie.

La réalisation de ces prestations est effectuée par les agents du service.

### I.3 LA RELATION AVEC LA COLLECTIVITE

Eau de Tournon travaille en étroite coordination et en totale transparence avec les services de la Ville de Tournon sur Rhône.

Eau de Tournon établit une partie de sa programmation de renouvellement des réseaux en fonction de la programmation des réfections de voirie de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

### I.4 LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

- **Les informations et les interventions :**

Eau de Tournon est en relation directe avec les usagers des services d'eau potable et d'assainissement.

L'accueil du public est situé en centre-ville et un service d'astreinte joignable 24h/24 est en place.

#### **Nous contacter**

#### **EAU DE TOURNON**

1 place Auguste Faure – 07 300 TOURNON SUR RHONE

Tel : 04.75.07.83.63. (24h/24 en cas d'urgence) – Fax : 04.75.07.15.38

E-mail: [regiedeseaux@ville-tournon.com](mailto:regiedeseaux@ville-tournon.com)

Accueil dans nos bureaux : du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Les services de la régie sont ainsi sollicités régulièrement par les usagers du service, tant pour des demandes d'information que pour des demandes d'intervention suite à des problèmes divers.

- **Le site internet :**

Les usagers peuvent télécharger via le site internet un certain nombre de formulaires (demandes d'ouverture, de résiliation, de devis, autorisation de prélèvement...).

De plus, une rubrique informe les usagers sur la qualité de l'eau, l'évolution des tarifs...

- **La documentation disponible :**

Tout document public relatif à la compétence eau (budgets, délibérations...) est consultable sur simple demande au siège d'Eau de Tournon.

Le règlement du service public de l'eau et de l'assainissement, document définissant les droits et obligations des usagers et de la collectivité, est disponible, sur simple demande, auprès du service d'Eau de Tournon.

Le présent rapport est transmis au maire, après avis du conseil d'exploitation.

Le maire présente le rapport au conseil municipal dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice.

## II CHAPITRE 2<sup>nd</sup> : SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE





## II.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Depuis le 1er janvier 2007, les installations relatives à la production et à la distribution de l'eau potable sont exploitées en régie directe par Eau de Tournon.

Suite au passage en régie, les réseaux et ouvrages du plateau de Pierre, auparavant propriété du Syndicat Cance-Doux ont été rétrocédés, à la Ville de Tournon-sur-Rhône.

### II.1.1 RESSOURCE ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

#### II.1.1.1 ALIMENTATION DU SECTEUR « TOURNON VILLE »

##### II.1.1.1.A La ressource : le puits de l'Observance

L'eau est prélevée sur le site protégé de l'Observance, par la station du stade, disposant d'un puits de 10 mètres de profondeur (puits de l'Observance).

La nappe phréatique exploitée, est alimentée par le bassin versant du Doux, en limite de la confluence avec le Rhône.

Les périmètres de protection sont instaurés depuis la Déclaration d'Utilité Publique du 13 juillet 1984.

Afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 13/07/1984, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, **un nouvel arrêté préfectoral a été délivré le 22 septembre 2010.**

La Ville de Tournon-sur-Rhône est propriétaire des parcelles du périmètre de protection immédiat. L'entretien et la surveillance des installations sont assurés par Eau de Tournon.

##### La surveillance des eaux brutes

Dans le cadre de sa mission de surveillance du captage, Eau de Tournon a mis en place un programme d'analyses d'autocontrôle sur la ressource, portant notamment sur le suivi des hydrocarbures.

Le site fait également l'objet des analyses réglementaires assurées par les services de l'Etat (Agence Régionale de la Santé).

Cf. § II.1.6. sur la qualité de l'eau potable.

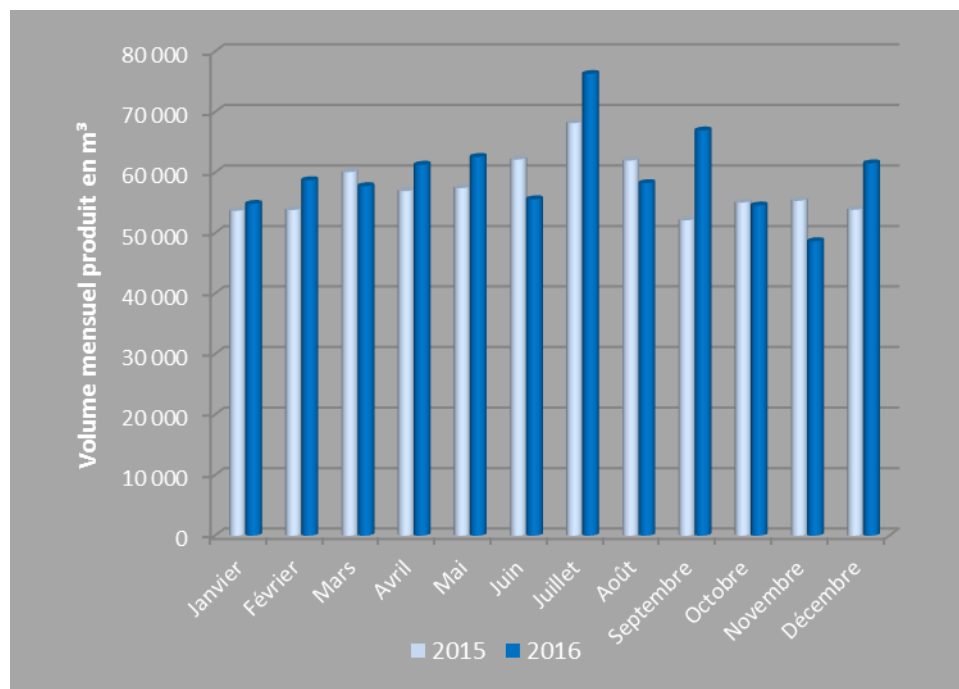
##### II.1.1.1.B La station de production et de traitement du stade

Pompage immergé, 1 <sup>ère</sup> élévation :	3 groupes x 170 m <sup>3</sup> /h
Protection anti-bélier :	membranaire 2 000 litres
Neutralisation à la chaux :	1 dévouteur 1 réservoir préparation lait de chaux avec agitateur 2 pompes lait de chaux 1 saturateur 1 réservoir d'aspiration eau de chaux 2 groupes de surpression eau de chaux 1 compresseur
Désinfection	1 ensemble d'injection de chlore gazeux en bouteilles
Puissance électrique installée	160 kVa 1 transformateur 15 000 Volts

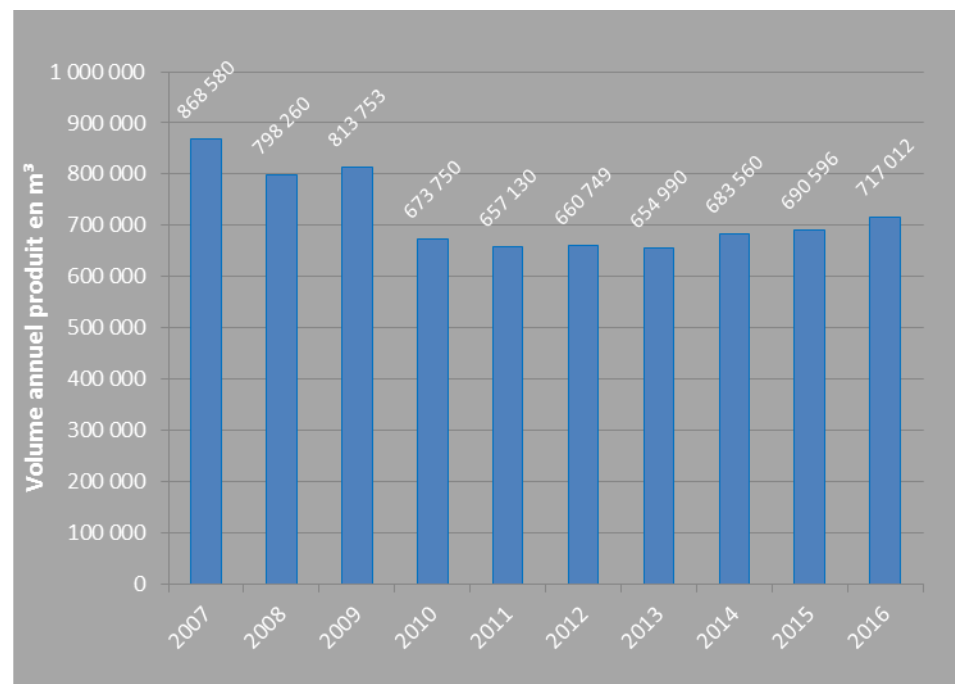
##### Volumes annuels produits sur la station du stade

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Evolution
Volumes produits :					
Puits de l'Observance	690 596	m <sup>3</sup>	717 012	m <sup>3</sup>	3,8%

**Volumes mensuels produits par la station du stade – comparatif 2016 et 2015**



**Evolution des volumes annuels produits par la station du stade**



**Commentaires :**

Les deux graphiques (ci-dessus et ci-contre), permettent de suivre la variation des volumes prélevés sur le puits de l'Observance :

- variation mensuelle plus marquée qu'en 2015, avec une moyenne établie à 59 750 m³ pour 2016 et un coefficient de pointe mensuelle de 1,30 (supérieure à celui de 2015 – 1,2) ;
- prélèvement annuel dépassant cette année le seuil des 700 000 m³ par an ;
- légère hausse des prélèvements depuis 2013 (+3,8 % entre 2015 et 2016).

Une campagne de recherche de fuites a été réalisée en septembre 2016 et a permis de réparer des fuites significatives.

**II.1.1.1.C Interconnexion de secours du Pillet**

En cas de nécessité, dans le cadre d'une convention de secours, l'ensemble de ce secteur peut être desservi par l'eau du puits de St Jean de Muzols (Syndicat des eaux Cance-Doux).

Ce secours est assuré par l'intermédiaire d'une interconnexion des réseaux située au quartier du Pillet (route de Lamastre).

**Volumes annuels achetés sur l'interconnexion du Pillet**

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Evolution
<b>Volumes importés :</b>					
Interconnexion de Pillet <sup>(1)</sup>	0	m³	0	m³	

### II.1.1.2 ALIMENTATION DU SECTEUR « TOURNON - PLATEAU DE PIERRE »

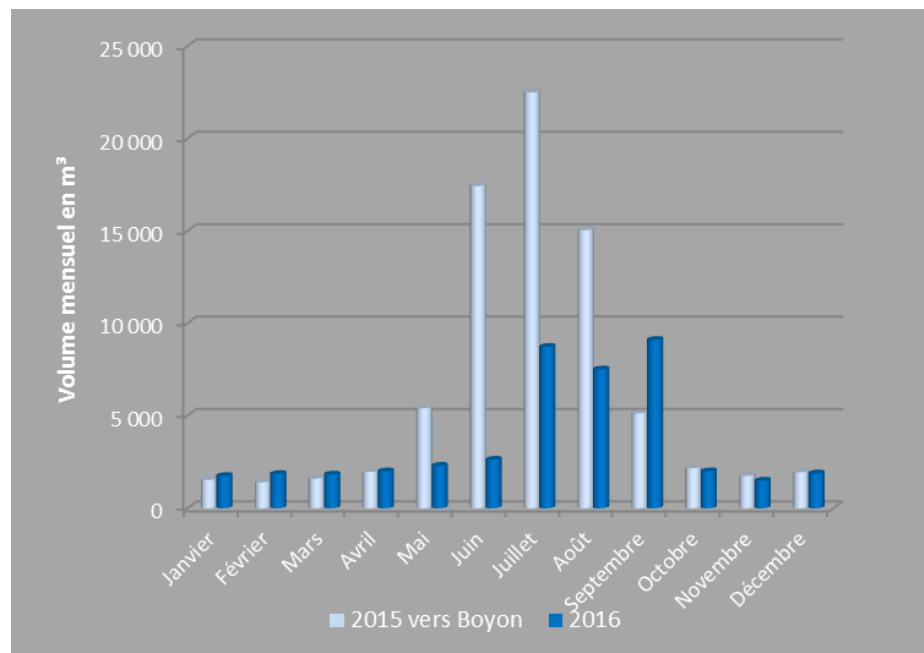
Il convient d'ajouter à cette ressource principale, l'achat d'eau « en gros » pour le secteur rural de la commune de Tournon-sur-Rhône : **le plateau de Pierre**.

Cet achat auprès du Syndicat des eaux Cance-Doux (exploitant SAUR) se fait au niveau de la station de reprise de Chabot ; il est administré par une convention d'achat/vente d'eau « en gros » en date de 2006, revue par une convention temporaire en date de décembre 2015.

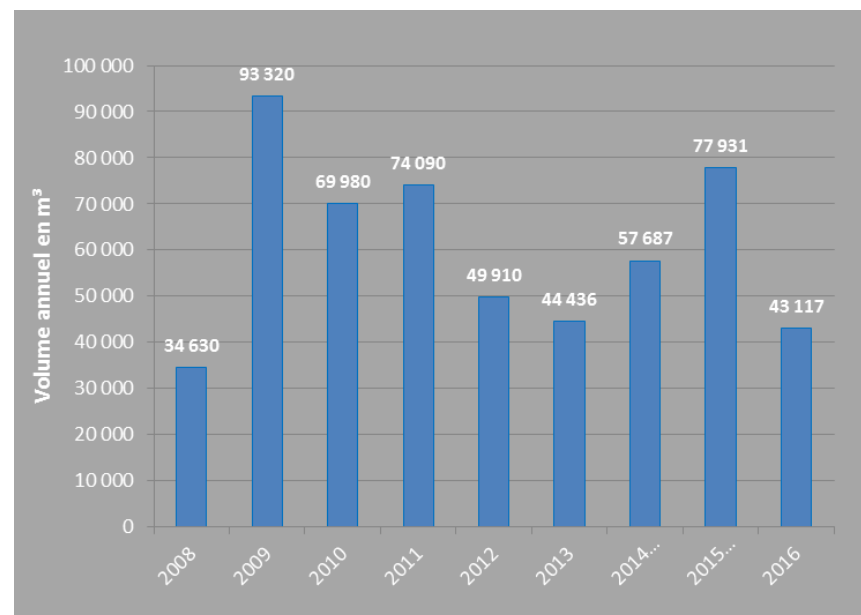
#### Volumes annuels achetés pour le Plateau de Pierre

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Evolution
Volumes importés :					
Reprise de Chabot	69 471	m <sup>3</sup>	43 117	m <sup>3</sup>	-37,9%

#### Volumes mensuels achetés à SIE Cance Doux / Saur : station de Chabot



#### Evolution des volumes annuels achetés à SIE Cance Doux / Saur : station de Chabot



#### Commentaires :

- Très fortes variations des volumes mensuels et annuels acheminés vers le plateau de Pierre, en raison de l'incidence des irrigants qui prélèvent durant la période estivale ;
- Les besoins des irrigants ont été particulièrement faibles sur l'été 2016 => mois de juillet avec des précipitations satisfaisantes, limitant l'impact de l'irrigation.

	2015	2016
Juin	96,0 mm	68.5 mm
Juillet	12,4 mm	66.2 mm
Août	47,8 mm	32,0 mm
Septembre	229.1 mm	22,8 mm

II.1.2 INFRASTRUCTURES D'ADDUCTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

II.1.2.1 STATIONS DE POMPAGE : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Stations de reprise

	Capacité (m <sup>3</sup> /h)	HMT (en mCE)	Utilisation en 2015		Utilisation en 2016		Evolution
Cornilhac	2 x 14 m <sup>3</sup> /h	77	39 943	m <sup>3</sup>	19 262	m <sup>3</sup>	-51,8%
Chabot	2 x 35 m <sup>3</sup> /h (+) 1 x 170 m <sup>3</sup> /h	230	77 931	m <sup>3</sup>	43 117	m <sup>3</sup>	-44,7%
Boyon	2 x 15 m <sup>3</sup> /h (+) 1 x 30 m <sup>3</sup> /h	110	20 261	m <sup>3</sup>	16 221	m <sup>3</sup>	-19,9%
<b>Total stations de reprise</b>			<b>138 135</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>78 600</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>-43,1%</b>

Stations de surpression

	Capacité (m <sup>3</sup> /h)	HMT (en mCE)	Utilisation en 2015		Utilisation en 2016		Evolution
Violettes	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	85	231	heures	2 824	m <sup>3</sup>	
Paillacier	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	91			119,73	heures	
CET	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	64			224	m <sup>3</sup>	
Boucharin	2 x 6 m <sup>3</sup> /h	32			69,54	heures	
<b>Total surpresseurs</b>							

II.1.2.2 RESERVOIRS : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Les bâches des surpresseurs

	Capacité		Altimétrie Radier
Cornilhac	8	m <sup>3</sup>	
Violettes	4	m <sup>3</sup>	

Les réservoirs

	Capacité		Altimétrie Radier
<b>Bas Service (Tournon ville)</b>			
RSV "Route panoramique"	2	cuves	154 mètres
	2*950	m <sup>3</sup>	
RSV « Saint Joseph »	2	cuves	154 mètres
	2*500	m <sup>3</sup>	
<b>Moyen service (Cornilhac)</b>			
RSV "Cornilhac"	200	m <sup>3</sup>	190 mètres
<b>Haut service (Plateau de Pierre)</b>			
RSV "Chabot" (SIE Cance Doux)	300	m <sup>3</sup>	197 mètres
RSV "Boyon"	200	m <sup>3</sup>	418 mètres
RSV "Montchal"	100	m <sup>3</sup>	520 mètres
<b>Total réservoirs</b>	<b>3700</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	

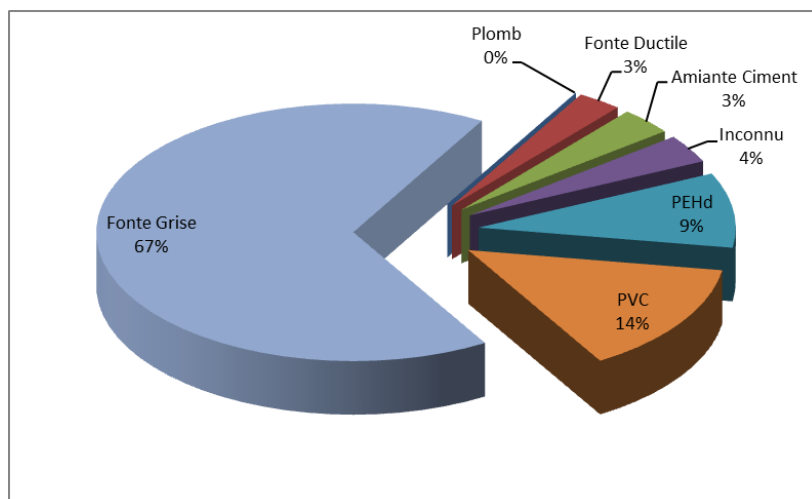
Chaque cuve de réservoir fait l'objet d'une opération de lavage / désinfection assurée annuellement par Eau de Tournon.

### II.1.2.3 CANALISATIONS D'EAU POTABLE : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

A partir du système d'information géographique (SIG), le linéaire de canalisations présente une longueur totale de 89,4 kilomètres.

Plusieurs natures de matériaux composent le réseau et sont réparties de façon indicative comme suit :

**Répartition en % du linéaire des canalisations par type de matériaux**



**Répartition du linéaire des canalisations par type de diamètres**

Diamètre de canalisation	Linéaire en ml	%
25 mm	5 040,6	5,6%
32 mm	1 356,4	1,5%
40 mm	3 929,6	4,4%
50 mm	4 059,0	4,5%
60 mm	13 086,7	14,6%
75 mm	548,4	0,6%
80 mm	6 038,0	6,8%
90 mm	410,4	0,5%
100mm	17 042,8	19,1%
110 mm	323,0	0,4%
125 mm	5 442,1	6,1%
150 mm	7 268,9	8,1%
160 mm	133,4	0,1%
200 mm	12 103,3	13,5%
225 mm	87,6	0,1%
250 mm	1 381,5	1,5%
300 mm	3 307,5	3,7%
350 mm	4 333,2	4,8%
400 mm	378,2	0,4%
Inconnu	3 100,2	3,5%
<b>TOTAL</b>	<b>89 370,8</b>	<b>100,0%</b>

#### II.1.2.4 DEBITMETRES - COMPTAGE : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Emplacement	Diamètre	Objet de la mesure	Type
Station du stade	250 mm	Production	Débitmètre électromagnétique
Route de Lamastre	350 mm	Sectorisation	Débitmètre à insertion
Chemin du Repos	400 mm	RSV « panoramique »	Débitmètre à insertion
Avenue de la Gare	200 mm	Sectorisation	Débitmètre à insertion
Place Carnot	200 mm	Sectorisation	Débitmètre à insertion
Saint Joseph	300 mm	RSV « St Joseph »	Débitmètre électromagnétique
Avenue du 8 Mai 1945	200 mm	Sectorisation	Débitmètre électromagnétique
Avenue de Nîmes	200 mm	Sectorisation	Débitmètre électromagnétique
Parc d'Erba	200 mm	Sectorisation	Débitmètre électromagnétique
Rue du Doux	200 mm	Sectorisation	Débitmètre électromagnétique
Reprise de Cornilhac	65 mm	Station de reprise	Compteur
Surp. Violette	60 mm	Surpresseur	Compteur
RSV Chabot	250 mm	RSV « Chabot »	Débitmètre électromagnétique
RSV Boyon	200 mm	RSV « Boyon »	2 débitmètres électromagnétiques
RSV Montchal	150 mm	RSV « Montchal »	Débitmètre électromagnétique

Ces débitmètres permettent de suivre les débits et volumes d'eau transitant dans le réseau, en différents points stratégiques.

Le Schéma directeur d'eau potable (2015/2016) a permis de définir un nouveau plan de sectorisation du réseau d'eau pour un comptage approprié aux recherches de fuites. Les travaux de mise en œuvre de cette sectorisation seront effectués en 2017 / 2018.

### II.1.2.5 BORNES MONECA : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Des bornes de puisage à badges sont en service en trois endroits de la ville :

- au nord, Boulevard Montgolfier : borne de Jourdan,
- au centre, du Quai Farconnet : borne du port,

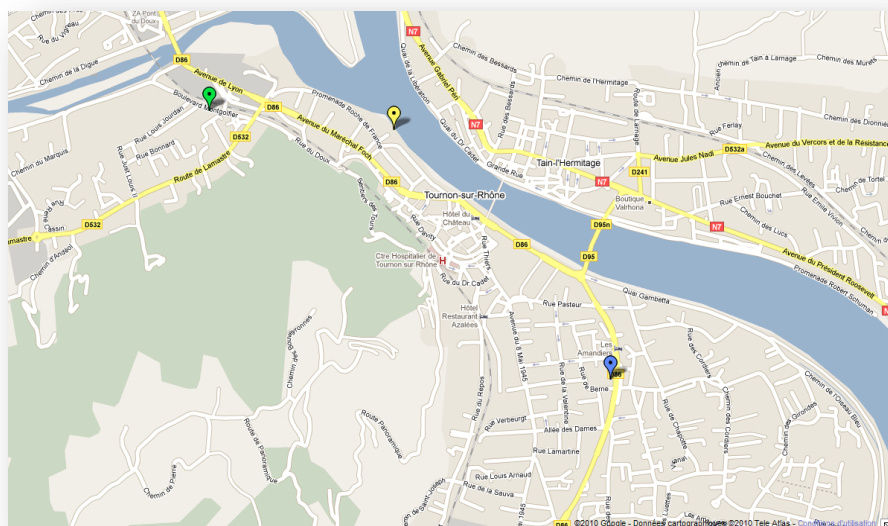
cet équipement sert principalement à l'alimentation en eau potable des bateaux de croisière stationnant au port de plaisance.

- Au sud, avenue de Nîmes : borne de Nîmes.

Ces bornes permettent aux entreprises (et aux bateliers) ayant un besoin en eau de se servir au moyen de cartes prépayées, dans le respect de la réglementation et en toute sécurité (le risque d'un retour d'eau polluée dans le réseau d'eau potable est évité par un clapet anti-retour).

Pour rappel, les poteaux incendie sont strictement réservés aux services de secours : tout prélèvement d'eau pour un usage autre que la défense incendie est **strictement interdit**.

#### Carte de situation des bornes de puisage



#### Légende



**TOURNON NORD** : Boulevard Montgolfier (à proximité du n°12, au niveau du poste de relevage)



**TOURNON CENTRE VILLE** : Quai Farconnet (au bord du Rhône, au bout de l'impasse longeant le camping)



**TOURNON SUD** : Avenue de Nîmes (à proximité du n°20)

### II.1.2.6 BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

#### Recensement

Le nombre et la nature exacts des branchements est en cours de repérage.

Les matériaux de branchements sont de 4 natures différentes :

- Plomb,
- PVC collé,
- PEBD,
- PEHD.

#### Travaux de branchements effectués

Durant l'année 2016, 19 branchements d'eau ont été créés par les agents d'Eau de Tournon pour le compte de particuliers, à leur demande et à leur frais.

#### Nota : les branchements en plomb – que dit la réglementation ?

La réglementation a abaissé le seuil de teneur en plomb dans l'eau potable, de 50 à 10 µg/l au 24/12/2013.

Cette norme de 10 µg/l impliquait que des travaux de suppression des canalisations et branchements en plomb soient réalisés, avant l'échéance de décembre 2013.

Sur Tournon-sur-Rhône, un marché public de renouvellement des branchements d'eau potable en plomb a permis de renouveler tous les branchements plomb connus.

Eau de Tournon assure désormais, au cas par cas, le renouvellement de branchements en plomb nouvellement découverts.

Nota : aucun dépassement de norme sur le paramètre « plomb » n'a été constaté lors des analyses réglementaires.

### II.1.2.7 PARC DES COMPTEURS D'EAU : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Fin 2016, la gestion des compteurs porte sur un parc de 4 986 unités.

**Tableau de répartition des compteurs par année et par diamètre – situation fin 2016**

ANNEE POSE	15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 mm	80 mm	100 mm	TOTAL
< 2000	289	28		15	16	2	2	1		353
2000	302	2		4			1			309
2001	282	10		9	3	1				305
2002	219	1		3	2		1			226
2003	135	6		3	2	1	1			148
2004	163	9		4	1				1	178
2005	165			3	1	1				170
2006	92				1			1		94
2007	295	10	1	10	3	1	2		2	324
2008	260	8	4	19	5					296
2009	320	17		14	2		2		1	356
2010	382	11		5	6	2		2		408
2011	395			8	4	2		1		410
2012	438	8		6	5					457
2013	360	6								366
2014	166	14		5			1			186
2015	196				2					198
2016	202									202
	<b>4661</b>	<b>130</b>	<b>5</b>	<b>108</b>	<b>53</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4986</b>

Le renouvellement des compteurs (ou le contrôle par échantillonnage) doit être assuré tous les 15 ans. Cela induit que « Eau de Tournon » doit renouveler en théorie une moyenne de 330 compteurs par an.

Pour l'année 2016, le renouvellement reste en deçà de l'objectif. Une campagne de changements de compteurs a été programmée sur les compteurs les plus anciens ; le renouvellement a été doublé par rapport à l'année 2015. L'effort sera poursuivi en 2017.

Lors du renouvellement du compteur, le robinet avant compteur et le clapet anti-retour sont systématiquement mis à neuf.



#### II.1.2.8 PARC DES HYDRANTS : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Eau de Tournon assure l'entretien du parc incendie de la Ville de Tournon-sur-Rhône qui est constitué de 146 poteaux et bouches incendie (hydrants).

Les essais effectués en 2016 sur l'ensemble des hydrants indiquent que 20 hydrants présentent une non-conformité. Sur ces 20 hydrants, 2 sont hors services et 18 ont un débit insuffisant.

Ces cas répondent à des configurations particulières du réseau et ne peuvent pas tous être traités par le biais de renforcement de la canalisation.

↳ **Le taux de conformité des hydrants est donc de 86,5 %.**

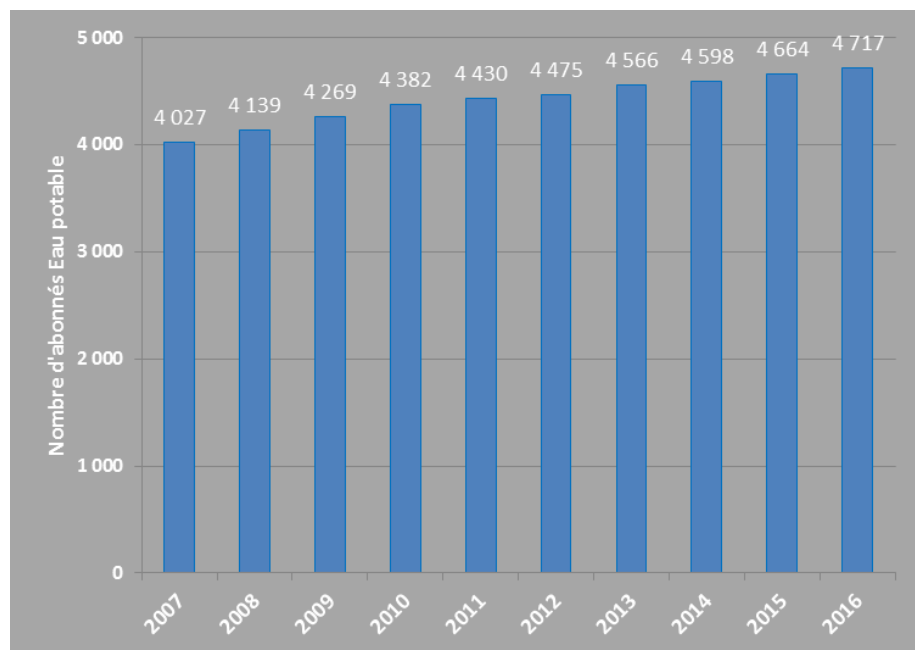
Une étude sur ces « non-conformités » sera réalisée pour proposer des solutions techniques, au cas par cas.

### II.1.3 GESTION DES ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

#### II.1.3.1 EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Evolution
Nombre d'abonnés	4 664	4 717	1,1%

Evolution du nombre d'abonnés au 31/12/2016



Sur les 5 dernières années, l'accroissement annuel moyen du nombre d'abonnés est de 1,26 %.

#### II.1.3.2 POPULATION DESSERVIE

Estimation du nombre d'habitants desservis.

Il s'agit de la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'eau potable.

Données Insee 2013 (10 545 habitants)

**Indicateur de performance D101.0 : année 2016**

12 000 habitants desservis

#### II.1.3.3 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dont le branchement est fonctionnel.

Eau de Tournon assure les ouvertures de branchements fermés (mutation) tous les lundis, mercredis et vendredis.

**Indicateur de performance D151.0 : année 2016**

2 jours ouvrés maximum

#### II.1.3.4 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

**Indicateur de performance D151.1 : année 2016**

Non déterminé

## II.1.4 RESEAU DE DISTRIBUTION : BILAN DES VOLUMES ET CALCUL DES RENDEMENTS

### II.1.4.1 VOLUMES PRODUITS ET IMPORTES

↳ Voir le chapitre II §II.1.1. sur « la ressource et la production en eau potable ».

Les volumes produits concernent la production d'eau potable effectuée par la station du stade (puits de l'Observance).

Les volumes importés concernent les achats d'eau au Syndicat Cance-Doux (Saur) :

- au niveau de la station de reprise de Chabot (alimentation du plateau de Pierre),
- au niveau de l'interconnexion de Pillet (secours Tournon ville).

Les données de ce paragraphe concernent la période de production et d'achat d'eau comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016.

**Tableau des volumes produits et importés**

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Evolution
<b>Volumes produits :</b>					
Puits de l'Observance	690 596	m <sup>3</sup>	717 012	m <sup>3</sup>	3,8%
<b>Volumes importés :</b>					
Interconnexion de Pillet	0	m <sup>3</sup>	0	m <sup>3</sup>	
Reprise de Chabot	69 471	m <sup>3</sup>	43 117	m <sup>3</sup>	-37,9%
<b>Total des volumes mis en distribution</b>	<b>760 067</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>760 129</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>0,0%</b>

### II.1.4.2 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES

Les données de ce paragraphe concernent la période de consommation 2016, comprise entre les deux dates médianes des campagnes de relève 2015 et 2016 :

- du 02/09/2015 au 03/12/2015 => date médiane, le 18/10/2015 : index de départ.
- du 07/09/2016 au 07/12/2016 => date médiane, le 22/10/2016 : index de fin.

**Tableau des volumes comptabilisés chez les abonnés**

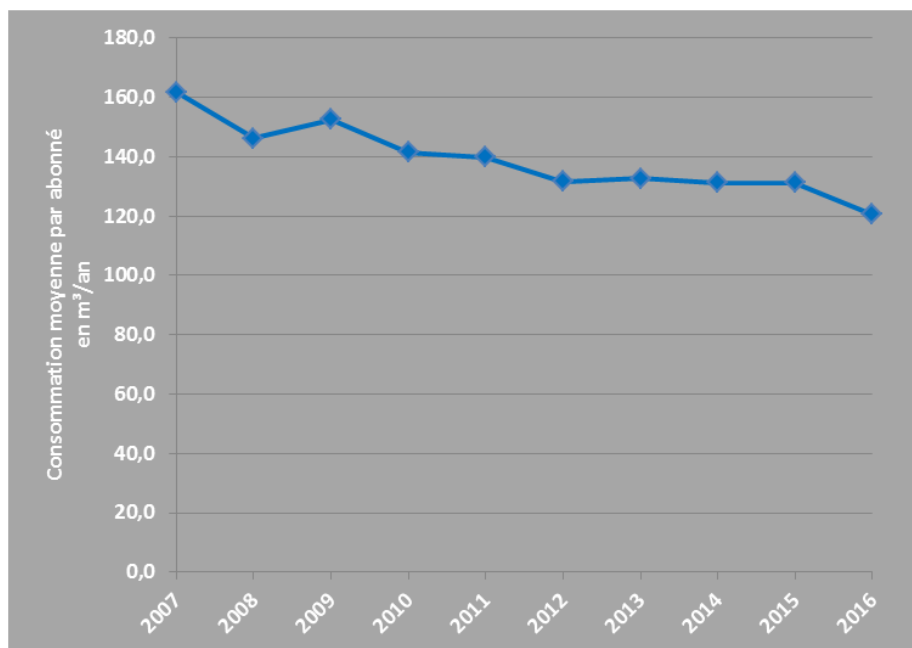
	2015		2016		Evolution
<b>Volumes comptabilisés facturés :</b>					
Domestiques et autres	436 355	m <sup>3</sup>	450 891	m <sup>3</sup>	3,3%
Communaux	38 203	m <sup>3</sup>	23 559	m <sup>3</sup>	-38,3%
Gros consommateurs	56 060	m <sup>3</sup>	47 846	m <sup>3</sup>	-14,7%
Asa plateau de Pierre	55 036	m <sup>3</sup>	22 120	m <sup>3</sup>	-59,8%
Borne de puisage à carte	16 365	m <sup>3</sup>	8 000	m <sup>3</sup>	-51,1%
<b>Volumes comptabilisés non facturés :</b>					
Dégrèvements	10 529	m <sup>3</sup>	16 134	m <sup>3</sup>	53,2%
<b>Total des volumes comptabilisés</b>	<b>612 548</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>568 550</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>-7,2%</b>

On note une baisse sensible des volumes vendus chez les abonnés autres que domestiques.

Plusieurs précisions sont à apporter à ce sujet :

- Faible irrigation pour l'ASA du plateau de Pierre : mois de juillet avec une pluviométrie significative,
- Gros consommateurs : Problème de comptage sur le compteur d'un abonné « gros consommateur » (défaut de volume > 10 000 m<sup>3</sup>),
- Communaux : Arrêt de la piscine municipale qui représentait environ 14 000 m<sup>3</sup>/an.

**Consommation moyenne d'eau par abonné toute catégorie confondue (en m<sup>3</sup>)**



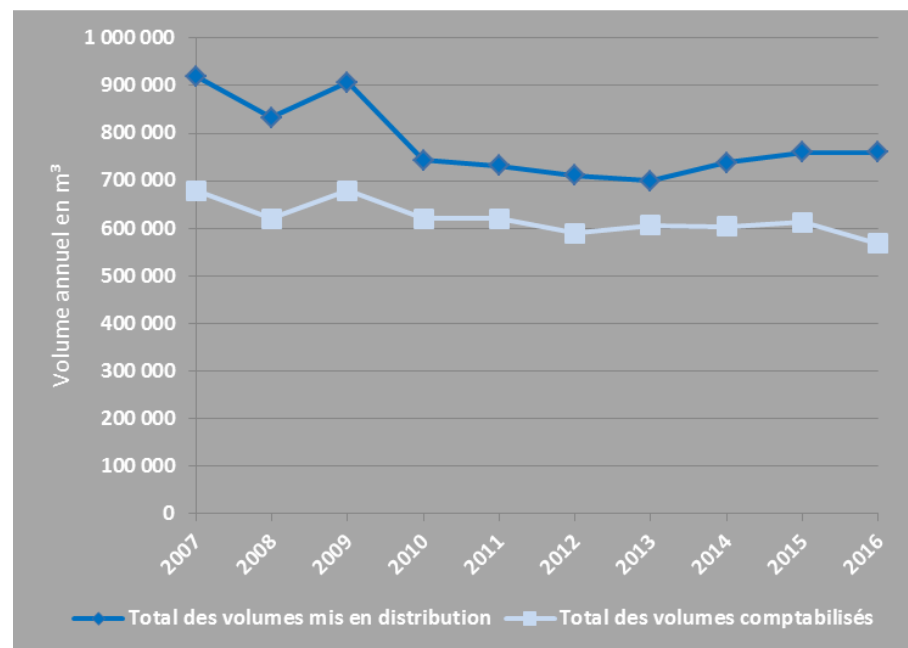
**Commentaires :**

On note une diminution sensible des consommations d'eau potable.

Pour l'année 2016, la consommation moyenne par abonné (toute catégorie confondue) chute en raison des points évoqués ci-dessus (faible irrigation, arrêt du fonctionnement de la piscine...).

En observant uniquement les volumes annuels des abonnés « domestiques et assimilés », nous constatons un volume moyen annuel, de l'ordre de 102 m<sup>3</sup>/an par abonné (domestique ou assimilé). Cette consommation reste stable, en légère hausse par rapport à 2015.

**Evolution des volumes mis en distribution et des volumes comptabilisés**



**Commentaires :**

En 2016 on constate le maintien des volumes mis en distribution (cf. tableau des volumes produits et importés) et la baisse significative des volumes vendus.

On a noté un défaut de comptage conséquent sur le compteur d'un abonné « gros consommateur » : défaut de comptage > 10 000 m<sup>3</sup>.

Pour le reste, la cause est liée à une dégradation des rendements hydrauliques (augmentation des pertes en eau).

En 2016, une campagne de recherche de fuite a été menée en septembre 2016 et a permis de réparer deux fuites significatives.

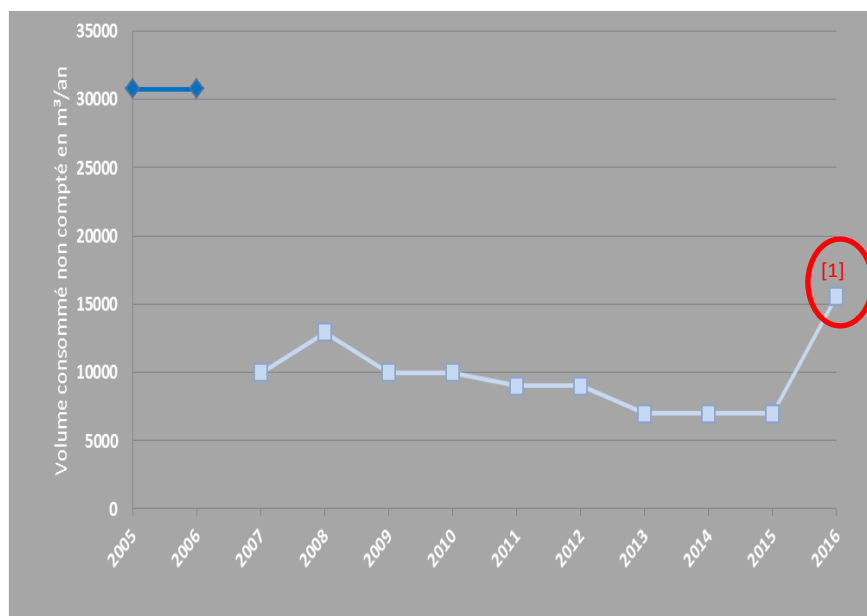
### II.1.4.3 VOLUMES CONSOMMÉS NON COMPTABILISÉS

Les volumes consommés autorisés mais non comptés sont estimés à 19 220 m<sup>3</sup> pour l'année 2016, incluant le défaut de comptage pour l'abonné « gros consommateur » (cf. § ci-dessus).

Ils comprennent :

- les volumes sans comptage consommés par d'autres services : manœuvres incendies, les espaces verts, les fontaines publiques, le lavage de la voirie et le nettoyage du réseau d'assainissement.
- les volumes sans comptage consommés par le service de l'eau : nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux sur le réseau, purge et lavage des conduites, analyseurs de chlore...

**Evolution des volumes consommés non comptés sur 10 ans**

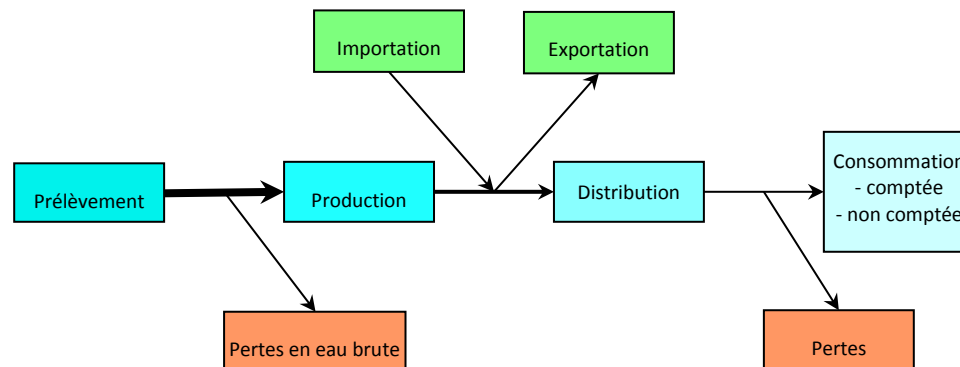


[1] : en 2016 les volumes consommés non comptés incluent le défaut de comptage (> 10 000 m<sup>3</sup>) pour un abonné « gros consommateur ».

### II.1.4.4 CALCUL DES RENDEMENTS ET INDICATEURS ASSOCIES

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit précisément trois indicateurs de rendement :

- le rendement du réseau de distribution,
- l'indice linéaire des volumes non comptés,
- l'indice linéaire de pertes en réseaux.



Pour l'année 2016 (valeurs) : le rendement est calculé à partir des volumes suivants :

- Prélèvements 717 012 m<sup>3</sup>
- Pertes en eau brute sans objet
- Production 717 012 m<sup>3</sup>
- Importation 43 117 m<sup>3</sup>
- Exportation sans objet
- Distribution 760 129 m<sup>3</sup>
- Consommations comptées 568 550 m<sup>3</sup>
- Consommations non comptées 19 920 m<sup>3</sup>
- Pertes 172 359 m<sup>3</sup>
- Longueur des réseaux 89 km

#### II.1.4.4.A Rendement primaire

Cet indicateur est le rapport brut entre les volumes comptabilisés et volumes mis en distribution.

	2015 (12 mois)	2016 (12 mois)	Evolution
Rendement primaire	80,60%	74,80%	-7,2%

#### II.1.4.4.B Rendement net

Le rendement net du réseau d'eau calculé pour l'année 2016 est celui défini par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. La formule est présentée ci-après :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume Consommé} + \text{Volume Exporté}}{\text{Volume Produit} + \text{Volume Importé}}$$

	2015	2016	Evolution
Rendement net	81,50%	77,30%	-5,2%

**Indicateur de performance D104.3 : année 2016**

**Rendement du réseau de distribution : 77,3 %**

#### II.1.4.4.C Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. La valeur et l'évolution de cet indice sont le reflet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes et les actions menées pour améliorer la précision du comptage. Il est exprimé en mètre cube par jour et par kilomètre de canalisation.

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume Distribué} - \text{Volume Consommé}}{\text{Longueur Réseaux} \times \text{Jours Année}}$$

**Indicateur de performance D106.3 : année 2016**

**Indice linéaire de pertes en réseau : 5,31 m³/km/jour**

Un référentiel national édité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne permet de classer le réseau en fonction de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) et du caractère « rural/urbain » du réseau : **évalué en fonction de la densité des branchements par km de réseau d'eau.**

**La densité** est calculée par la formule  $D = (\text{nombre de branchements} / \text{linéaire de canalisations en km})$ , soit  $D = 4\,717 \text{ abonnés} / 89 \text{ kms} = 53 \text{ abonnés/km} \Rightarrow$  classement en « urbain ».

ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	Rural <25 abonnés/km	Intermédiaire <50 abonnés/km	Urbain ≥50 abonnés/km
Bon	<1,5	<3	<7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	>4	>8	>15

**L'indice linéaire de pertes pour le réseau de Tournon-sur-Rhône est bon.**

#### II.1.4.4.D Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume Distribué} - \text{Volume Compté}}{\text{Longueur Réseaux} \times \text{Jours Année}}$$

**Indicateur de performance D105.3 : année 2016**

**Indice linéaire des volumes non comptés : 5,90 m<sup>3</sup>/km/jour**

#### **Commentaires :**

**L'objectif « seuil réglementaire » attendu** (cf. décret n°2012-97 du 27 janvier 2012) est calculé par la formule  $65\% + 1/5 * ILC$ , soit **68,6 % pour l'année 2016.**

Ces indicateurs traduisent une situation satisfaisante pour le réseau de Tournon-sur-Rhône par rapport à cet objectif et aux classements attendus.

Toutefois, on constate une dégradation significative du rendement en 2016, signifiant que les fuites ont augmenté. On quantifie une perte supplémentaire de 35 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2015. Une campagne de recherche de fuite a été engagée dès septembre 2016.

Cette campagne a permis de localiser et réparer 10 fuites, dont 2 assez conséquentes (Rue Davity et rue Bel Horizon).

Suite au Schéma directeur d'eau potable terminé en 2016, il a été proposé de mettre en place un nouveau plan de sectorisation du réseau d'eau (ilotage) pour un comptage approprié aux recherches de fuites. Ces travaux seront réalisés en 2017 / 2018.

## II.1.5 GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

### II.1.5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT 2016

#### Travaux effectués dans le cadre du programme de renouvellement :

- Rue Maurice Ravel + Rue Docteur Bonnard et Rue de la résistance : Renouvellement du réseau, Fonte Ø 100mm, longueur : 440 ml + 16 branchements
- Avenue du 08 mai (depuis l'allée des Dames à la rue du Vercors) + Rue du Vercors : Renouvellement du réseau, Fonte Ø 200 mm, longueur : 570 ml + Fonte Ø 60 à 150 mm, longueur 70 ml + 28 branchements

↳ **Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable pour l'année 2016 : 1,21 %**

L'indicateur ci-dessous est calculé par le rapport entre le linéaire renouvelé au cours des 5 dernières années sur le linéaire total du réseau.

#### **Indicateur de performance D107.2 : année 2016**

**Taux moyen de renouvellement : 0,70 %**

A titre indicatif, ce taux signifie qu'il faut au service 140 ans pour renouveler l'intégralité du linéaire de réseau d'eau potable (89 km).

### II.1.5.2 AUTRES TRAVAUX

#### Renouvellement de vannes :

- 4 vannes en Ø 100 à 150 mm sur le secteur Allée des Dames / Rémy Roure / Lamartine (Travaux de nuit réalisés par Eau de Tournon)

### II.1.5.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indicateur applicable à compter de 2013 permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale mise en œuvre par le service.

Il est calculé par un ensemble de points à obtenir dans une grille définie pour tous les services.

La note obtenue s'échelonne sur une échelle de 0 à 120 selon la qualité des informations disponibles.

#### **Indicateur de performance D103.2 : année 2016**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 105 points**



## II.1.6 QUALITE DE L'EAU

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau potable est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

En complément, Eau de Tournon assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, appelé « autocontrôle ».

En 2016, aucune analyse n'a révélé la présence d'hydrocarbures dans l'eau brute.

Le traitement est assuré par une désinfection au chlore gazeux.

Afin de limiter les développements bactériens dans le réseau de distribution, un résiduel de 0.30 mg/l minimum de chlore libre est maintenu en production (station du stade). Des adaptations saisonnières sont réalisées, en fonction de l'évolution de la température de l'eau et de la qualité bactériologique des eaux brutes.

Trois analyseurs de chlore en continu permettent un contrôle permanent du bon fonctionnement de la désinfection.

Des contrôles ponctuels sont réalisés en complément par Eau de Tournon.

De même, un traitement de neutralisation à la chaux permet de réduire l'agressivité de l'eau.

En 2014, Eau de Tournon a engagé une étude pour la faisabilité de la mise à l'équilibre-calco-carbonique de l'eau de l'Observance. Ce projet est intégré à la programmation des travaux issue du Schéma Directeur d'eau potable (2015/2016).

Nous présentons, ci-contre, la **synthèse 2016 de la qualité de l'eau distribuée** (données ARS).

### Données Qualité 2016

#### Captage de l'Observance (Tournon Ville)

Qualité bactériologique	Eau de très bonne qualité bactériologique
Dureté	Entre 7 et 14 °F : Eau peu dure
Nitrates	Entre 3 et 12 mg/l : teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité
Pesticides	Teneurs inférieures à la limite réglementaire
pH	Entre 6,5 et 8,8 : pH respectant les limites de qualité

#### Puits de St Jean de M. (Plateau de Pierre)

Qualité bactériologique	Eau de bonne qualité bactériologique
Dureté	Entre 28 et 30 °F : Eau dure
Nitrates	Entre 18 et 24 mg/l : teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité
Pesticides	Teneurs très inférieures à la limite de qualité
pH	Entre 7,2 et 8,2 : pH respectant les limites de qualité

### II.1.6.1 TAUX DE CONFORMITE DES PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine.

29 prélèvements ont été réalisés en 2016.

#### **Indicateur de performance D101.1 : année 2016**

**Taux de conformité des paramètres microbiologiques : 96,6 %**

On note une non-conformité bactériologique sur l'ensemble des prélèvements réalisés.

### II.1.6.2 TAUX DE CONFORMITE DES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité physico-chimique de l'eau destinée à la consommation humaine. La présence de ces paramètres à des concentrations supérieures aux limites définies par la réglementation, peut constituer un danger pour la santé du consommateur.

29 prélèvements ont été réalisés en 2016.

#### **Indicateur de performance D102.1 : année 2016**

**Taux de conformité des paramètres physico-chimiques : 100 %**

### II.1.6.3 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Cet indicateur fourni par l'A.R.S. donne, en %, le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource.

Les périmètres de protection du captage de l'Observance sont instaurés depuis la Déclaration d'Utilité Publique du 13 juillet 1984, révisée par un nouvel arrêté préfectoral qui a été délivré le 22 septembre 2010.

#### **Indicateur de performance D108.3 : année 2016**

**Indice d'avancement de protection de la ressource en eau : 80 %**

## II.2 INDICATEURS FINANCIERS

Le budget de l'eau potable est un budget annexe et autonome : les recettes financière du budget doivent couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes encaissées par Eau de Tournon proviennent principalement de la vente d'eau aux abonnés.

Les travaux de branchements et prestations diverses effectués pour le compte de tiers représentent le complément des recettes encaissées.

### II.2.1 FACTURATION DU SERVICE

#### II.2.1.1 PRINCIPE GENERAL

La loi sur l'eau de 1992 impose que la facture d'eau soit proportionnelle à la quantité d'eau réellement consommée.

Cette réglementation a conduit à la mise en œuvre d'un mode de facturation appelé la **tarification binôme**. Ce mode de tarification s'articule autour de 2 parties :

- une partie fixe, appelée également **prime fixe ou abonnement**, qui couvre la part des frais fixes, indépendants de toute consommation, comme la maintenance des stations, l'entretien des réseaux, le remplacement des compteurs et le coût de fonctionnement du service.

*Cette partie est facturée à terme à échoir.*

- une partie variable qui correspond à la quantité d'eau réellement consommée, enregistrée par le compteur, multipliée par le prix unitaire du m<sup>3</sup>.

*Cette partie est facturée à terme échu.*

#### II.2.1.2 ORGANISATION DE LA FACTURATION DU SERVICE

La facturation de ces 2 parties d'une année N s'effectue de la façon suivante :

- Emission d'une facture en décembre de l'année N -1 incluant :
  - ✓ La partie fixe correspondant au 1er semestre de l'année N
  - ✓ Le solde de consommation de l'année N -1
- Emission d'une facture en juin de l'année N incluant :
  - ✓ La partie fixe correspondant au 2ème semestre de l'année N
  - ✓ L'estimation de la consommation pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année N
- Emission d'une facture en décembre de l'année N incluant :
  - ✓ La partie fixe correspondant au 1er semestre de l'année N +1
  - ✓ Le solde de consommation de l'année N

#### II.2.1.3 DONNEES SUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT

	2015	2016
Nombre de factures (Eau + Ass)	8 424	8 476
Volume facturé eau potable	602 019 m <sup>3</sup>	552 415 m <sup>3</sup>
Dégrèvements accordés (Eau)	15	30
Nombre de relèves (Eau + Ass)	4 873	4 881
Nombre d'ouvertures (Eau + Ass)	622	587
Nombre de résiliations (Eau + Ass)	482	531
Nombre de lettre de relance (Eau + Ass)	2005	1454
Nombre de mise en demeure (Eau + Ass)	466	143
Nombre de phase comminatoire (Eau + Ass)	720	349
Nombre d'opposition à tiers détenteur (Eau + Ass)	311	237
Taux d'impayés (Eau + Ass)	3,06%	2,58%
Montant des abandons de créances (Eau + Ass)	23 014,57 €HT	15 785,86 €HT

### II.2.1.3.A Taux d'impayés

Cet indicateur présente le taux d'impayés au 31/12/2016 pour toutes les factures émises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

#### Indicateur de performance D154.0 : année 2016

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 2,58 %

*Nota : cet indicateur est calculé pour les deux services Eau et Assainissement confondus. Il inclut également les frais annexes des services (ouvertures et résiliations d'abonnement).*

### II.2.1.3.B Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur présente le montant des abandons de créances annuels et le montant des versements à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé.

**Abandons de créances délibérés en 2016 : 15 785,87 €HT (Eau et Assainissement) dont 5 518,03 €HT liés à la vente d'eau.**

#### Indicateur de performance D109.0 : année 2016

Montant des abandons de créance (part eau) : 0,010 €HT/m<sup>3</sup>

#### Commentaires :

Les abandons de créances sont constants en 2016.

### II.2.2 PRIX DE L'EAU POTABLE

Les tarifs 2016 de l'eau potable ont été adoptés par le Conseil Municipal en délibération du 21 décembre 2015, après avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 08 décembre 2015.

L'intégralité des tarifs 2016 est présentée en annexe 1.

#### Tarifs de l'eau potable

	2015		2016		Evolution
<b>Eau potable :</b>					
Part fixe = Abonnement annuel (en €HT par an)	20,60	€	21,50	€	4,4%
Consommation d'eau & Préservation des ressources en eau (en €HT par m <sup>3</sup> )	0,9225	€/m <sup>3</sup>	0,95	€/m <sup>3</sup>	3,0%
<b>Organismes publics (agence de l'eau) :</b>					
Lutte contre la pollution (en €HT par m <sup>3</sup> )	0,29	€/m <sup>3</sup>	0,29	€/m <sup>3</sup>	0,0%
<b>Synthèse Prix de l'eau potable :</b>					
Total pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (en €TTC)	175,24	€TTC	179,66	€TTC	2,5%
Soit indicateur en €TTC/m <sup>3</sup> pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	1,4603 €	€/m <sup>3</sup>	1,4972 €	€/m <sup>3</sup>	

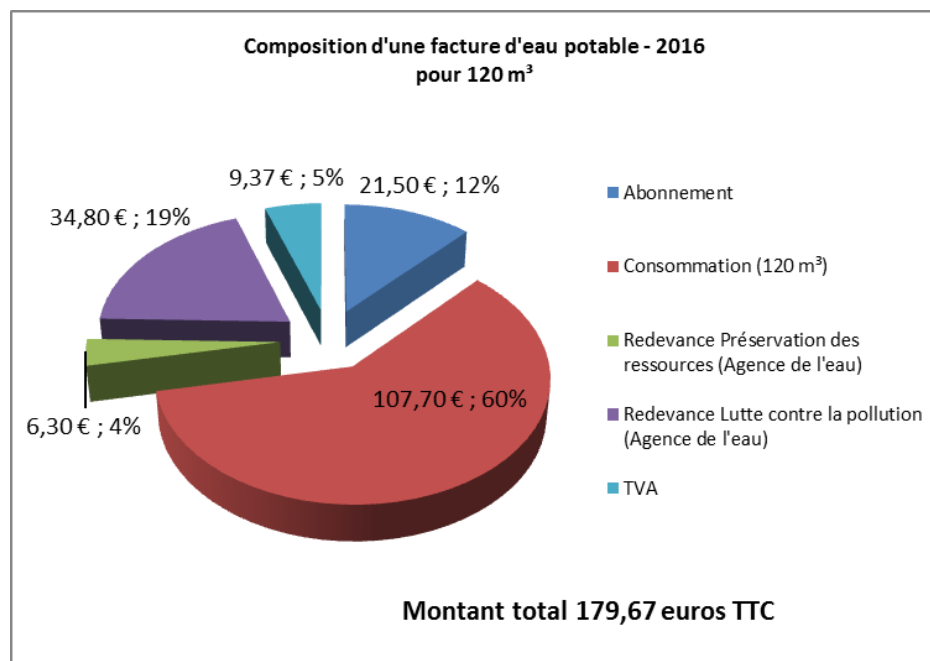
#### Indicateur de performance D102.0 : année 2016

Prix TTC au m<sup>3</sup> du service de l'eau potable pour 120 m<sup>3</sup> : 1,50 €TTC/m<sup>3</sup>

### II.2.3 COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU POTABLE

Les modèles de factures d'eau pour l'année 2016 et pour l'année 2015 sont respectivement présentés en annexe 2.

**Graphique de décomposition de la partie Eau potable de la Facture 2016**



72 % du montant de la facture d'eau est reversée au budget Eau potable du service ; le reste étant des taxes ou redevances.

### II.2.4 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les comptes 2016 ont été établis selon l'instruction budgétaire comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le financement d'un service de l'eau implique de spécialiser le budget du service et d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses. Les recettes générées par l'activité du service doivent en couvrir les dépenses ; aucune subvention du budget général de la commune ne peut venir abonder le service.

Par ailleurs, le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes qui sont retracées chacune dans un budget distinct.

Pour chaque année budgétaire, le budget composé de deux sections (Exploitation et Investissement) est validé par le Conseil d'Exploitation, puis voté par le Conseil Municipal.

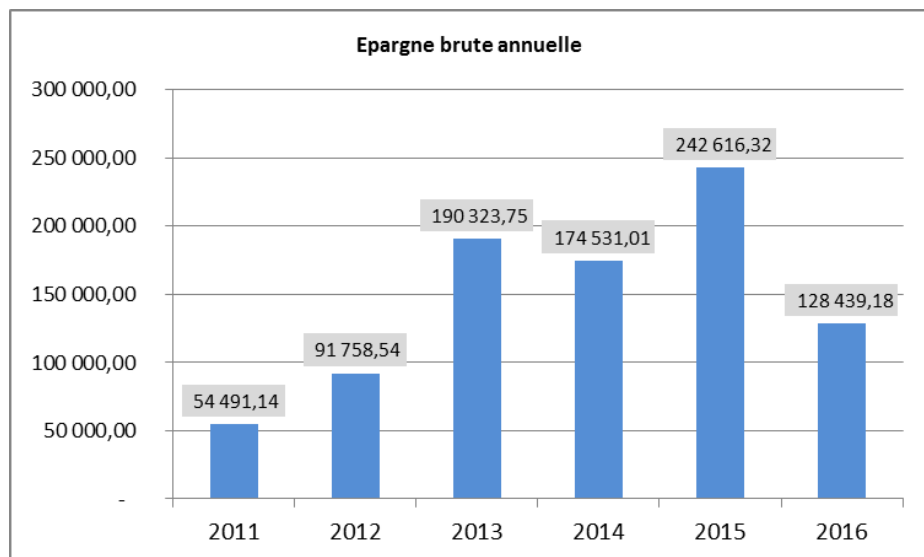
La concordance des comptabilités de l'ordonnateur (compte administratif) et du comptable public (compte de gestion) est établie et validée par délibération.

#### II.2.4.1 RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Nature et Libellé	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats 2015 reportés		196 779,10 €		80 223,36 €
Opérations réalisées 2016	1 794 573,68 €	1 788 074,89 €	473 354,40 €	672 339,28 €
Totaux	<b>1 794 573,68 €</b>	<b>1 984 853,99 €</b>	<b>473 354,40 €</b>	<b>752 562,64 €</b>
Résultats de clôture 2016		190 280,31 €		279 208,24 €

#### II.2.4.2 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ANNUELLE

Il s'agit de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, de la section de Fonctionnement (exploitation) du service d'eau potable.



A noter en 2015, un reversement exceptionnel d'environ 60 000 euros de l'agence de l'eau RMC en raison d'un changement de période dans le calcul du reversement de la redevance « pollution ».

En 2016, le reversement « redevance pollution » de l'Agence de l'eau est plus élevé car l'Agence a remis en place une avance de versement, ce qui impacte sensiblement l'Épargne brute annuelle.

#### II.2.4.3 ÉTAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2016 l'état de la dette était le suivant (en €HT) :

Capital de la dette au 31/12/2016	Capital remboursé en 2016	Intérêts remboursés 2016	Annuité totale 2016	Montant emprunté en 2016
3 140 933,92 €	168 680,35 €	106 681,43 €	275 361,78 €	486 000,00 €

L'indicateur suivant présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

**Indicateur de performance D153.2 : année 2016**

**Durée d'extinction de la dette : 24,4 ans**

Cet indicateur est relativement élevé. Il est pénalisé par une épargne brute de l'exercice 2016 assez basse (cf. explications ci-avant).

**III CHAPITRE 3<sup>ème</sup> : SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT (COLLECTE ET TRANSFERT  
DES EAUX USEES)**



### III.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les installations relatives à la collecte et au transfert des eaux usées sont exploitées par Eau de Tournon.

Cela comprend la collecte des eaux usées domestiques et industrielles, leur transfert à la station d'épuration ainsi que l'évacuation des eaux traitées vers le milieu naturel.

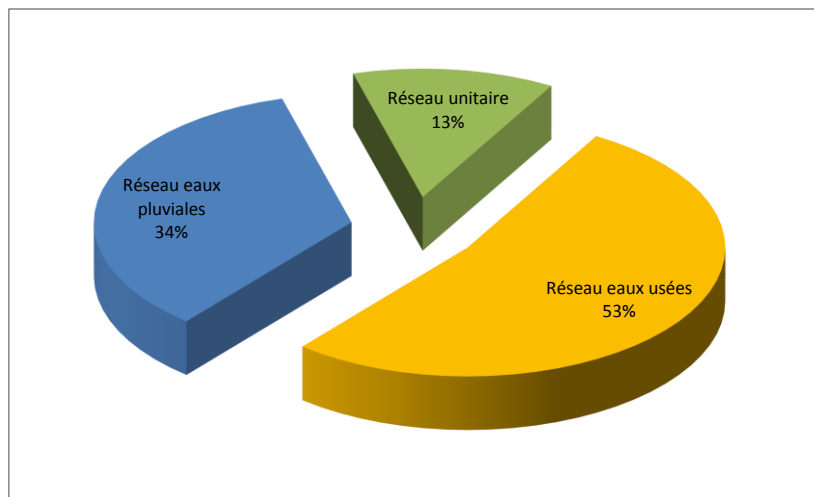
#### III.1.1 INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES EAUX USEES

##### III.1.1.1 CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

A partir du système d'information géographique (SIG), le linéaire de canalisations d'assainissement est estimé à 84 kilomètres, incluant la partie strictement « eaux pluviales ».

Type de réseau	Linéaire en ml
Réseau eaux usées	44 477,7ml
Réseau eaux pluviales	29 177,7ml
Réseau unitaire	10 703,5ml
<b>TOTAL</b>	<b>84 358,9ml</b>

##### Répartition en % du linéaire des canalisations par nature du réseau



La moitié de ces réseaux est en mode séparatif (collecte des eaux usées seulement).

Le réseau d'eaux pluviales est géré par la mairie de Tournon-sur-Rhône, et le financement d'interventions ou de travaux est rattaché au budget général de la mairie.

Les travaux d'entretien du réseau de collecte et de transfert des eaux usées sont effectués par Eau de Tournon.

##### Opérations d'hydro curage préventif du réseau en 2016 :

- Rue Pierre de Ronsard – 80 ml
- Rue des Cordiers – 250 ml + 150 ml
- Promenade Roche de France (camping) – 50 ml
- Rue des Luettes - 425 ml
- Rue de Chapotte – 400 ml
- Chemin du repos / Chemin St Vincent – 300 ml
- Route de Lamastre / Av. Rochebonne – 450 ml
- Avenue de Nîmes – 250 ml
- Impasse de l'Étit – 150 ml
- Allée des Dames – 250 ml
- Rue de l'observance – 225 ml
- Rue des Poulénards – 400 ml

Pas d'inspection caméra réalisée en 2016.



### III.1.1.2 POSTES DE RELEVAGE : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

#### Les postes de relevage des eaux usées

Nom	Capacité	Puissance électrique	Type de télégestion
Camping	1 x 20 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S50
L'île	1 x 30 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	
Marquis	1 x 4 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S500
Jourdan	1 x 55 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S500
Farconnet	1 x 250 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	36 kW	SOFREL S500
Che du Repos	1 x 14 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	
Pichonnière	1 x 23 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S500
Nîmes	2 x 250 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	30 kW	SOFREL S500
Girondes	1 x 80 m <sup>3</sup> /h + 1 secours 1 x 162 m <sup>3</sup> /h	12 kW	SOFREL S500
Vergers du Villard	1 x 14 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S500
Opalines	1 x 25 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S500
Girondy	1 x 36 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	SOFREL S10
Chapotte	1 x 20 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	6 kW	
Les Conches	1 x 600 m <sup>3</sup> /h + 1 secours	STEP	SOFREL S500

Conformément à la réglementation, les vérifications périodiques ont été réalisées sur ces installations :

- Vérifications électriques : ensemble des stations,
- Vérifications de levage : ensemble des stations concernées.

Chacun de ces postes fait l'objet de trois opérations de vidange et hydro curage par an.

En 2016, deux pompes ont été remplacées sur le poste de Chapotte et plusieurs stations ont été intégralement renouvelées (armoires électriques et automatismes) : PR de camping, PR de l'Îles, PR du Repos, PR Girondy et PR Chapotte.

### III.1.1.3 BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

#### III.1.1.3.A Recensement

Le nombre exact de branchement et leur nature ne sont pas définis.

En totalise en 2016, 4 447 raccordements d'eaux usées actifs, c'est à dire soumis à facturation.

#### III.1.1.3.B Travaux de branchements effectués

Durant l'année 2016, 12 branchements d'assainissement ont été créés par les agents d'Eau de Tournon pour le compte de particuliers, à leur demande et à leur frais.

#### III.1.1.3.C Contrôles de conformité réglementaire

Dans le cadre de ventes immobilières, les notaires sollicitent la régie Eau de Tournon pour effectuer un contrôle de conformité du raccordement des eaux usées.

Durant l'année 2016, 23 contrôles de conformité ont été effectués par les agents d'Eau de Tournon, à la demande de notaires.

#### III.1.1.3.D Curage de branchement

Durant l'année 2016, 54 curages curatifs de branchement ont été effectués par les agents d'Eau de Tournon à l'aide de la remorque hydro-cureuse

### III.1.1.4 AUTOSURVEILLANCE : ETAT DU PATRIMOINE FIN 2016

Sur le réseau de Tournon, on recense 24 déversoirs d'orage permettant de décharger hydrauliquement le réseau par temps de pluie. Ces ouvrages sont situés principalement sur le réseau unitaire du centre-ville.

Parmi ces déversoirs, 6 sont réglementairement équipés de détecteurs de surverse et d'enregistrement des données (volume déversé).

Il s'agit des déversoirs situés en un point du réseau qui collecte une charge de pollution supérieure à 2000 équivalents-habitants.

Ces données d'autosurveillance sont transmises annuellement au service de Police de l'eau et à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Nous présentons, ci-dessous, la **synthèse des données d'autosurveillance 2016** :

	DO26		DO06		DO20		DO22		DOJO (R1)		DO30 (R1)	
	St Jean de Muzols	Tournon-quai Farconnet	Tournon - Av. de Nîmes	Tournon - PR Gironde	Tournon PR Jourdan	PR Lempis	Vol. surverse (en m³)	Nb de jours de surverse	Vol. surverse (en m³)	Nb de jours de surverse	Vol. surverse (en m³)	Nb de jours de surverse
Janvier	330	2	0	0	0	0	0	0	75	1	120	2
Février	1019	3	0	0	84	1	34	1	45	1	0	0
Mars	330	3	0	0	0	0	0	0	442	3	0	0
Avril	1809	5	0	0	0	0	0	0	103	3	0	0
Mai	233	2	0	0	161	1	0	0	6	1	0	0
Juin	2738	2	0	0	135	1	19	1	220	2	0	0
Juillet	170	1	0	0	573	2	41	1	116	3	0	0
Août	409	2	0	0	0	0	200	1	199	1	44	2
Septembre	84	1	0	0	0	0	0	0	0	0	349	4
Octobre	1060	6	388	4	161	6	78	3	131	6	54	2
Novembre	1360	5	123	3	94	3	40	3	78	3	0	0
Décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	74	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9542</b>	<b>32</b>	<b>511</b>	<b>7</b>	<b>1208</b>	<b>14</b>	<b>412</b>	<b>10</b>	<b>1489</b>	<b>25</b>	<b>567</b>	<b>10</b>

On totalise en 2016, 98 évènements de déversement sur le réseau d'eaux usées totalisant 13 728 m³ déversés au milieu par temps de pluie

### III.1.2 GESTION DES ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

#### III.1.2.1 EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Evolution
<b>Nombre d'abonnés</b>	4 389	4 447	1,3%

#### III.1.2.2 TAUX DE RACCORDEMENT THEORIQUE

Il s'agit du ratio entre le nombre d'abonnés recensés au service d'assainissement et le nombre d'abonnés du service d'eau potable.

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Evolution
<b>Taux de raccordement</b>	94,1%	94,3%	0,2%

#### III.1.2.3 POPULATION DESSERVIE

Estimation du nombre d'habitants desservis.

Il s'agit de la population permanente et saisonnière desservie par le réseau d'assainissement.

Données Insee 2013 (10 545 habitants).

On part de l'indicateur D101.0 du service d'eau potable (12 000 habitants) auquel on applique le taux de raccordement théorique (94,3 %).

**Indicateur de performance D201.0 : année 2016**

**11 300 habitants desservis**

### III.1.2.4 TAUX DE DESSERTE PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indicateur détermine le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement par rapport au nombre potentiel d'abonnés relevant de la zone d'assainissement collectif.

#### Indicateur de performance D201.1 : année 2016

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 99 %

### III.1.2.5 AUTORISATION DES DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

On recense plusieurs établissements industriels ou assimilés ayant des rejets d'origine non domestiques.

Des autorisations et conventions de rejet sont en cours d'exécution avec les industriels.

#### Indicateur de performance D202.0 : année 2016

Nombre d'autorisation de déversement : 3

### III.1.3 RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES : BILAN DES VOLUMES

#### III.1.3.1 VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Le tableau suivant présente les volumes annuels facturés au titre de l'assainissement, par catégorie d'abonnés.

Ces volumes sont issus de la campagne de relève des compteurs d'eau potable.

	2015	2016	Evolution
Domestiques et autres	412 515 m <sup>3</sup>	421 961 m <sup>3</sup>	2,3%
Gros consommateurs	48 955 m <sup>3</sup>	41 732 m <sup>3</sup>	-14,8%
Communaux	26 218 m <sup>3</sup>	13 500 m <sup>3</sup>	-48,5%
<b>Total des volumes assainis</b>	<b>487 688 m<sup>3</sup></b>	<b>477 193 m<sup>3</sup></b>	<b>-2,2%</b>

#### III.1.3.2 VOLUMES REELS TRANSITES

Les Communes de Lempis et de Saint-Jean-de-Muzols rejettent leurs eaux usées dans le réseau tournonnais pour que celles-ci soient traitées par la station d'épuration. Ce raccordement est régi par une convention de déversement.

	2015	2016	Evolution
Lempis + St Jean de M.	143 258 m <sup>3</sup>	147 136 m <sup>3</sup>	2,7%
Volume entrant à la STEP	1 367 830 m <sup>3</sup>	1 508 830 m <sup>3</sup>	10,3%

Nota : les volumes transités des communes de Lempis et St Jean de Muzols sont issus des données d'autosurveillance.

Le volume déclaré pour la station d'épuration correspond à l'enregistrement du débitmètre d'entrée des eaux usées.

### III.1.4 GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

#### III.1.4.1 **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT 2016**

##### Travaux effectués dans le cadre du programme de renouvellement :

- Changement des deux pompes d'eaux usées 30m<sup>3</sup>/h (Pose de relevage de Chapotte)
- Rénovation des armoires électriques et des automatismes de 5 postes de relevage (Chapotte, Girondy, Repos, Iles et Camping).

##### ↳ **Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable pour l'année 2016 : 0 %**

L'indicateur ci-dessous est calculé par le rapport entre le linéaire renouvelé au cours des 5 dernières années (1,2 km) sur le linéaire total du réseau séparatif et unitaire (55,1 km).

##### **Indicateur de performance D253.2 : année 2016**

**Taux moyen de renouvellement : 0,42 %**

##### Commentaires :

Ce taux reste faible et insuffisant au regard des exigences de gestion patrimoniale. Il faudrait en toute rigueur être entre 1 et 1,5 % par an de renouvellement.

#### III.1.4.2 **AUTRES TRAVAUX**

##### Travaux effectués dans le cadre du programme d'extension :

- Extension du réseau, quai Gambetta – 40 ml de canalisations posées
- Lotissement de Jardin de Léonce – 90 ml de canalisations posées.

#### III.1.4.3 **INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX**

Cet indicateur applicable à compter de 2013 permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale mise en œuvre par le service.

Il est calculé par un ensemble de points à obtenir dans une grille définie pour tous les services.

La note obtenue s'échelonne sur une échelle de 0 à 120 selon la qualité des informations disponibles.

##### **Indicateur de performance D202.2B : année 2016**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 80 points**

#### III.1.4.4 **INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL**

Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel, par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie.

L'ensemble des rejets a été recensé dans le cadre de l'étude du Schéma directeur d'assainissement réalisé en 2009.

Le réseau de Tournon-sur-Rhône a fait l'objet d'une modélisation hydraulique qui a permis d'évaluer l'impact des rejets par temps de pluie.

Il est calculé par un ensemble de points à obtenir dans une grille définie pour tous les services.

La note obtenue s'échelonne sur une échelle de 0 à 120 selon la qualité des informations disponibles.

##### **Indicateur de performance D255.3 : année 2016**

**Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 120 points**

### III.2 INDICATEURS FINANCIERS

Le budget de l'assainissement est un budget annexe et autonome : les recettes financière du budget doivent couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes encaissées par Eau de Tournon proviennent principalement de la vente d'eau aux abonnés.

Les travaux de branchements et prestations diverses effectués pour le compte de tiers représentent le complément des recettes encaissées.

#### III.2.1 FACTURATION DU SERVICE

##### III.2.1.1 PRINCIPE GENERAL

Les volumes facturés en assainissement sont déterminés par les volumes consommés en eau potable, à l'issue des campagnes de relève des compteurs.

Quelques abonnés sont facturés forfaitairement en raison de l'absence de consommation d'eau sur le réseau d'eau potable (sources privées).

Comme pour le service d'eau potable, la réglementation a conduit à la mise en œuvre d'un mode de facturation appelé la **tarification binôme**. Ce mode de tarification s'articule autour de 2 parties :

- une partie fixe, appelée également **prime fixe ou abonnement**, qui couvre la part des frais fixes, comme la maintenance des stations, l'entretien des réseaux, et le coût de fonctionnement du service.

*Cette partie est facturée à terme à échoir.*

- une partie variable (au m<sup>3</sup>) qui est proportionnelle à la quantité d'eau réellement consommée, enregistrée par le compteur d'eau potable de l'abonné.

*Cette partie est facturée à terme échu.*

##### III.2.1.2 ORGANISATION DE LA FACTURATION DU SERVICE

La facturation de l'assainissement est conjointe avec celle de l'eau potable et s'effectue de la façon suivante :

- Emission d'une facture en décembre de l'année N -1 incluant :
  - ✓ La partie fixe correspondant au 1er semestre de l'année N
  - ✓ Le solde de consommation de l'année N -1
- Emission d'une facture en juin de l'année N incluant :
  - ✓ La partie fixe correspondant au 2ème semestre de l'année N
  - ✓ L'estimation de la consommation pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année N
- Emission d'une facture en décembre de l'année N incluant :
  - ✓ La partie fixe correspondant au 1er semestre de l'année N +1
  - ✓ Le solde de consommation de l'année N.

##### III.2.1.3 DONNEES SUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT

	2015	2016
Nombre de factures (Eau + Ass)	8 424	8 476
Volume facturé Assainissement	488 697 m <sup>3</sup>	477 193 m <sup>3</sup>
Dégrèvements accordés (Ass)	21	40
Nombre de relèves (Eau + Ass)	4 873	4 881
Nombre d'ouvertures (Eau + Ass)	622	587
Nombre de résiliations (Eau + Ass)	482	531
Nombre de lettre de relance (Eau + Ass)	2 005	1 454
Nombre de mise en demeure (Eau + Ass)	466	143
Nombre de phase comminatoire (Eau + Asss)	720	349
Nombre d'opposition à tiers détenteur (Eau + Ass)	311	237
Taux d'impayés (Eau + Ass)	3,06%	2,58%
Montant des abandons de créances	23 014,57 €HT	15 785,86 €HT

### III.2.1.3.A Taux d'impayés

Cet indicateur présente le taux d'impayés au 31/12/2016 pour toutes les factures émises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

#### Indicateur de performance D257.0 : année 2016

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 2,58 %

*Nota : cet indicateur est calculé pour les deux services Eau et Assainissement confondus. Il inclut également les frais annexes des services (ouvertures et résiliations d'abonnement).*

### III.2.1.3.B Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité

Cet indicateur présente le montant des abandons de créances annuels et le montant des versements à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé.

Abandons de créances délibérés en 2016 : 15 785,86 €HT (Eau et Assainissement) dont 3 783,62 €HT liés à la part « collecte et transfert des eaux usées ».

#### Indicateur de performance D207.0 : année 2016

Montant des abandons de créance (collecte et transfert) : 0,0079 €HT/m<sup>3</sup>

#### Commentaires :

Les abandons de créances sont constants en 2016.

## III.2.2 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs 2016 de l'assainissement ont été adoptés par le Conseil Municipal en délibération du 21 décembre 2015, après avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 08 décembre 2015.

L'intégralité des tarifs 2016 est présentée en annexe 1.

Eau de Tournon procède à la facturation de l'assainissement et au reversement pour le compte de tiers. Elle procède ainsi, via des conventions, pour le reversement de la part « épuration » à la société SAUR et des redevances de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

#### Tarifs de l'assainissement

	2015		2016		Evolution
<b>Assainissement collecte et transfert :</b>					
Part fixe = Abonnement annuel (en €HT/an)	14,80	€	15,50	€	4,7%
Part variable : consommation (en €HT par m <sup>3</sup> d'eau potable)	0,6200	€/m <sup>3</sup>	0,6400	€/m <sup>3</sup>	3,2%
<b>Assainissement épuration (Saur) :</b>					
Abonnement épuration (en €HT/an)	18,27	€	18,39	€	0,7%
Consommation épuration (en €HT par m <sup>3</sup> d'eau potable)	0,2849	€/m <sup>3</sup>	0,2867	€/m <sup>3</sup>	0,6%
<b>Organismes publics (agence de l'eau) :</b>					
Modernisation des réseaux (en €HT par m <sup>3</sup> )	0,155	€/m <sup>3</sup>	0,16	€/m <sup>3</sup>	3,2%
<b>Synthèse Prix de l'assainissement :</b>					
Total pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (en €TTC)	172,57	€TTC	180,72	€TTC	4,7%
Soit indicateur en €TTC/m <sup>3</sup> pour une facture de 120 m <sup>3</sup>	1,4381 €	€/m <sup>3</sup>	1,5060 €	€/m <sup>3</sup>	

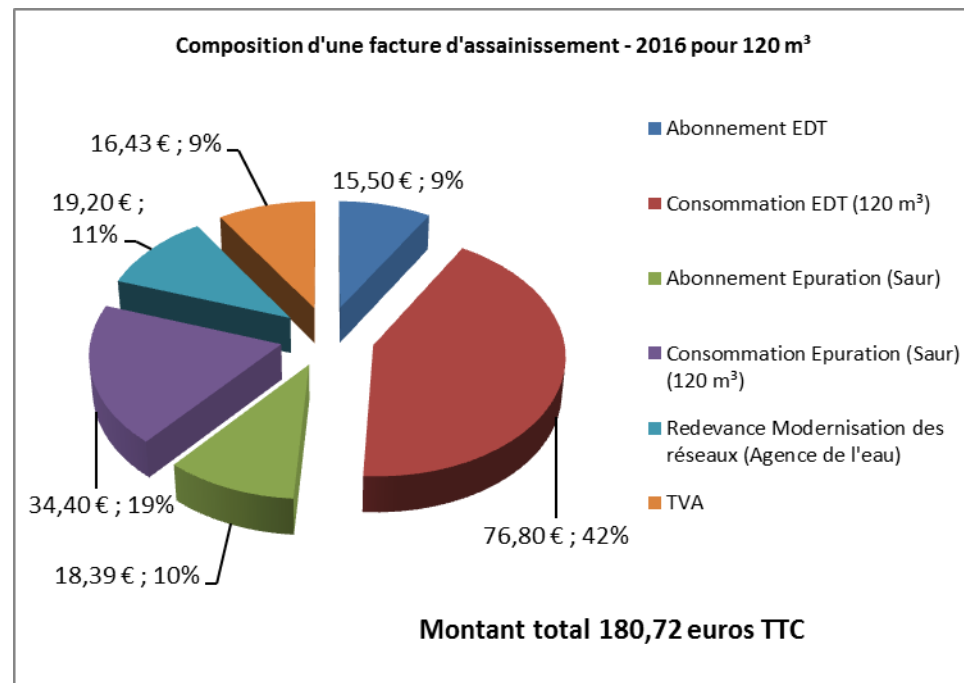
#### Indicateur de performance D204.0 : année 2016

Prix TTC au m<sup>3</sup> du service d'assainissement pour 120 m<sup>3</sup> : 1,51 €TTC/m<sup>3</sup>

### III.2.3 COMPOSITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT

Les modèles de factures d'eau pour l'année 2016 et pour l'année 2015 sont respectivement présentées en annexe 2.

**Graphique de décomposition de la partie Assainissement de la Facture 2016**



~ 50 % du montant de la facture d'assainissement est reversée au budget Assainissement du service et ~ 30 % sont reversés pour la part « épuration » ; le reste étant des taxes ou redevances.

### III.2.4 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les comptes 2016 ont été établis selon l'instruction budgétaire comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le financement d'un service d'assainissement implique de spécialiser le budget du service et d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses. Les recettes générées par l'activité du service doivent en couvrir les dépenses ; aucune subvention du budget général de la commune ne peut venir abonder le service.

Par ailleurs, le service d'assainissement et le service d'eau potable constituent deux activités distinctes qui sont retracées chacune dans un budget distinct.

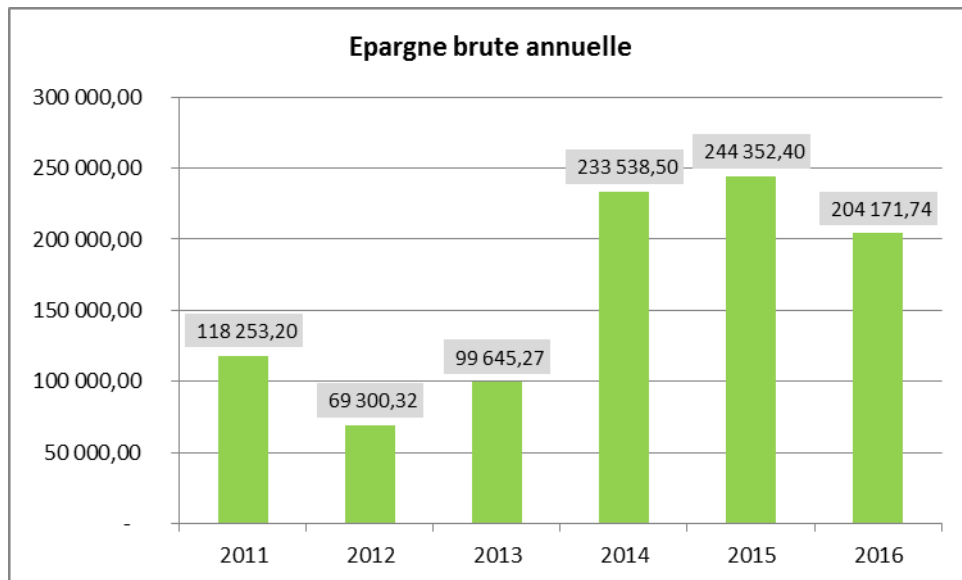
Pour chaque année budgétaire, le budget composé de deux sections (Exploitation et Investissement) est validé par le conseil d'exploitation, puis voté par le conseil municipal. La concordance des comptabilités de l'ordonnateur (compte administratif) et du comptable public (compte de gestion) est établie et validée par délibération.

#### III.2.4.1 RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Nature et Libellé	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats 2015 reportés		260 431,54 €		21 487,85 €
Opérations réalisées 2016	981 514,39 €	1 056 996,90 €	314 128,75 €	248 841,95 €
<b>Totaux</b>	<b>981 514,39 €</b>	<b>1 317 428,44 €</b>	<b>314 128,75 €</b>	<b>270 329,80 €</b>
Résultats de clôture 2016		335 914,05 €	-	43 798,95 €

### III.2.4.2 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ANNUELLE

Il s'agit de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, de la section de Fonctionnement (exploitation) du service d'assainissement.



A noter en 2015, un reversement exceptionnel d'environ 30 000 euros de l'agence de l'eau RMC en raison d'un changement de période dans le calcul du reversement de la redevance « modernisation des réseaux ».

En 2016, le reversement « redevance modernisation des réseaux » de l'Agence de l'eau est plus élevé car l'Agence a remis en place une avance de versement, ce qui impacte sensiblement l'Epargne brute annuelle.

### III.2.4.3 ETAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2016, l'état de la dette était le suivant (en €HT) :

Capital de la dette au 31/12/2016	Capital remboursé en 2016	Intérêts remboursés 2016	Annuité totale 2016	Montant emprunté en 2016
1 648 412,01 €	194 316,83 €	74 267,60 €	268 584,43 €	- €

L'indicateur suivant présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

**Indicateur de performance D256.2 : année 2016**  
**Durée d'extinction de la dette : 8,1 ans**

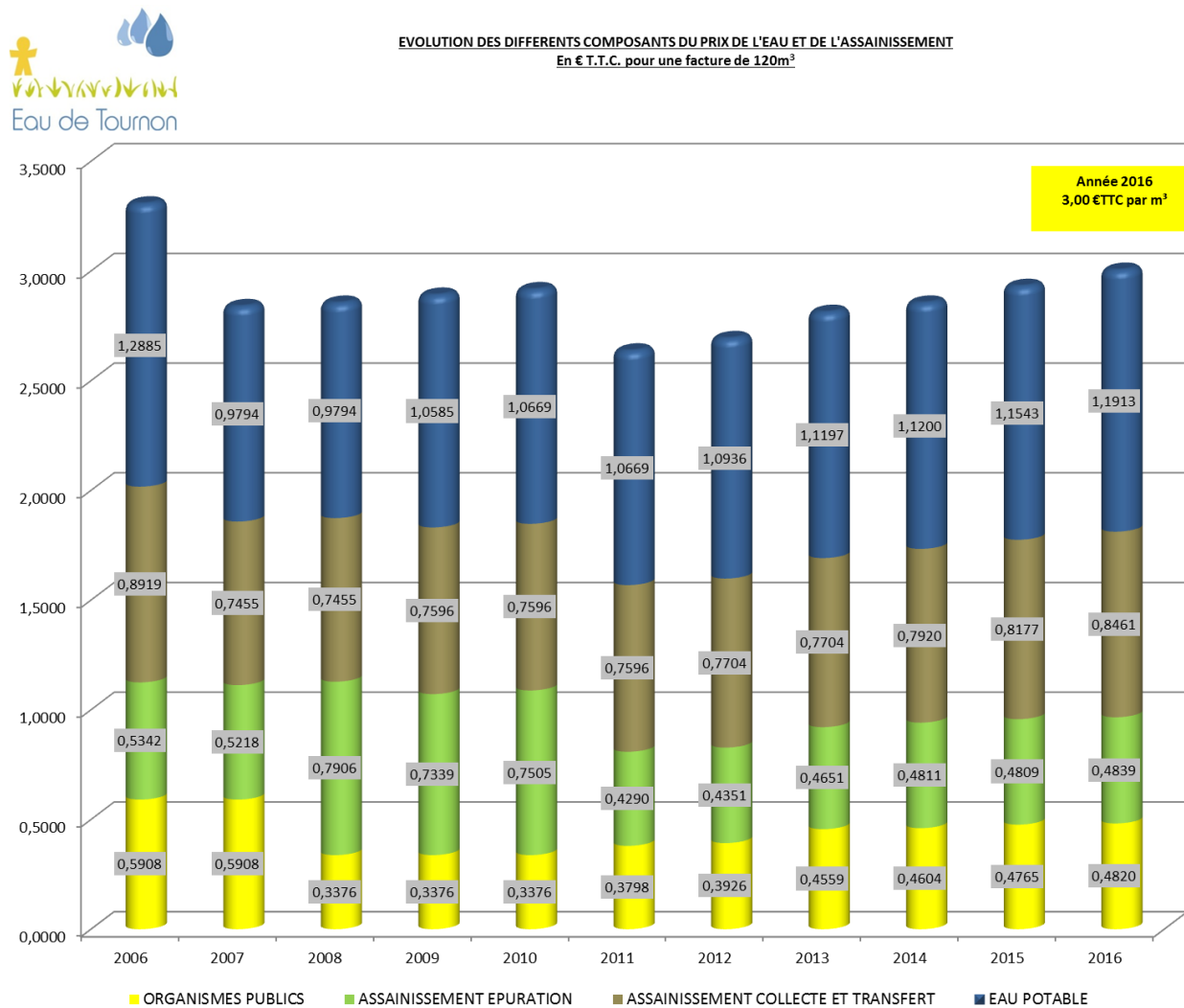
Cet indicateur est satisfaisant.



**IV CHAPITRE 4<sup>ème</sup> : SYNTHÈSE SUR LE PRIX DE L'EAU  
POTABLE ET DE D'ASSAINISSEMENT**



Nous présentons, ci-après, un graphe de synthèse de l'évolution des prix de l'eau potable et de l'assainissement constituant la facture d'eau des abonnés domestiques.



Annexe 1 : Tarifs 2016

5 Eau / Assainissement (Tarifs H.T.)	
Eau de Tournon	
<b>Parts variables</b>	
<b>Tarifs domestiques et assimilés Tarifs 2016</b>	
<b>Eau potable - Part variable par m3 consommé</b>	
m3 consommé	0,8975 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0525 €
	<i>sous total part variable 0,9500 €</i>
<b>Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé</b>	
m3 consommé	0,6400 €
<b>Tarifs Irrigants Tarifs 2016</b>	
<b>Eau potable - Part fixe : abonnement de 500 m3 par hectare</b>	
500 m3 par hectare	550,00 €
<b>Eau potable - Part variable par m3 consommé au-delà de 500m3 /hectare</b>	
m3 consommé	0,2241 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0525 €
	<i>sous total part variable 0,2766 €</i>
<b>Tarifs appliqués à la commune Tarifs 2016</b>	
<b>Eau potable - Part variable par m3 consommé</b>	
m3 consommé	0,6775 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0525 €
	<i>sous total part variable 0,7300 €</i>
<b>Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé</b>	
m3 consommé	0,4000 €
<b>Abonnements annuels</b>	
<b>Eau Potable Tarifs 2016</b>	
<i>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</i>	
Diamètre 15	21,50 €
Diamètre 20	63,00 €
Diamètre 25	105,00 €
Diamètre 30	145,00 €
Diamètre 40	335,00 €
Diamètre 50	415,00 €
Diamètre 60	520,00 €
Diamètre 80	620,00 €
Diamètre 100 et +	830,00 €
<b>Assainissement Tarifs 2016</b>	
<i>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</i>	
Diamètre 15	15,50 €
Diamètre 20	45,00 €
Diamètre 25	75,00 €
Diamètre 30	105,00 €
Diamètre 40	240,00 €
Diamètre 50	300,00 €
Diamètre 60	380,00 €
Diamètre 80	450,00 €
Diamètre 100 et +	600,00 €

Epuraton Tarifs 2016	
Abonnement	18,39 €
m3 consommé	0,2867 €
Surtaxe communale pour dépotage des matières de vidange des systèmes d'assainissement non collectif traités sur la station d'épuration (m3 consommé)	10,00 €
<b>Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC ex PRE)* Tarifs 2016</b>	
Raccordement propriétés individuelles	1 500,00 €
Raccordement pour les immeubles collectifs (par logement)	1 500,00 €
Camping (par emplacement)	100,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux < 300 m2	1 000,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux > 300 m2	2 000,00 €
*Le fait générateur du recouvrement de ces redevances est la réalisation de travaux de raccordement au réseau public d'assainissement	
<b>Tarifs des services annexes Tarifs 2016</b>	
Frais d'accès au service	20,00 €
Facturation particulière de fin de contrat	20,00 €
Frais de fermeture et ouverture d'un branchement suite à un changement d'abonnement	20,00 €
Frais de réduction de l'alimentation en eau du branchement pour non paiement	-
Frais de réouverture pour non paiement	-
Fermeture et ouverture de prise d'eau sur demande de l'abonné	40,00 €
Relève particulière à la demande de l'abonné	20,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif (frais de secrétariat)	15,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif et (/ou) la production de l'attestation de conformité de branchement d'assainissement (frais de secrétariat et de déplacement pour vérification par le technicien)	50,00 €
Prestation de contrôle et de suivi des travaux de création de réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées effectués par un aménageur ou un constructeur. (par lot et par service 100€ eau / 100€ assainissement)	200,00 €
Pénalité pour prise d'eau illégale (fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur)	1 000,00 €
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat	50,00 €
Pénalité pour bris de scellé	100,00 €
Pénalité pour absence d'un abonné à un rendez-vous fixé conjointement avec lui	40,00 €
Remplacement compteur pour étalonnage	200,00 €
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)	100,00 €
Compteur gelé (plus de DN40)	sur devis
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (de DN 15 à DN 40)	sur BPU
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (plus DN 40)	sur devis
+ Bordereau des prix travaux	

Annexe 2.1 : Facture d'eau et d'assainissement abonné domestique 2015

Eau de Tournon  
1, Place Auguste faure  
B.P. 92  
07301 TOURNON-SUR-RHONE  
Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30  
☎ 04.75.07.83.63 (24H/24 - 7 jours/7 en cas d'urgence)  
e-mail : regiedeseaux@ville-tournon.com

Référence site: 09686D

Abonné :

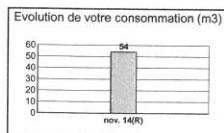
**Expéditeur :**  
Trésorerie de Tournon sur Rhône  
14, Rue Camille Arnaud  
07 300 Tournon sur Rhône  
Tel : 04 75 09 11 84  
Horaires d'ouverture:  
Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 et 13h45-16h15

FACTURE TYPE 2015

**FACTURE Eau et Assainissement**

Facture numéro: du rôle exécutoire le:	FACTURE N°2 015 6 2942315600002 C
Votre consommation:	120 m3
<b>Montant TTC de la facture:</b> dont TVA:	<b>351,52 €</b> 25,16 €
Date limite de règlement:	
Facture du : type de facturation:	21/01/2015
<b>Total restant dû TTC:</b>	<b>351,52 €</b>

Prix du litre d'eau : 0,00293 €



----- Couper à découper et à joindre à votre règlement -----

FACTURE N°2 015 6 2942315600002 C 351,52 €

Date d'exigibilité:

En espèces :  
au bureau de la Trésorerie de  
Tournon sur Rhône  
14, Rue Camille Arnaud  
07 300 Tournon sur Rhône  
 Par chèque :  
à l'ordre du Trésor Public

N° compteur	Date ancien relevé	Index ancien relevé	Date nouveau relevé	Index nouveau relevé	Consommation				
<b>Détail de votre facture</b>									
			Volume	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU:</b>									
Abonnement eau potable	du 01/01/2015 au 31/12/2015		4 u	5,15000 €	20,60 €	5,5%	1,13 €		
Consommation eau potable	du 01/01/2015 au 31/12/2015		120 m3	0,87000 €	104,40 €	5,5%	5,74 €		
Préservation des ressources en eau Ville	du 01/01/2015 au 31/12/2015		120 m3	0,05250 €	6,30 €	5,5%	0,35 €		
<b>Sous-total: Eau</b>					<b>131,30 €</b>		<b>7,22 €</b>		
<b>ASSAINISSEMENT:</b>									
Abonnement collecte et transfert	du 01/01/2015 au 31/12/2015		4 u	3,70000 €	14,80 €	10,0%	1,48 €		
Consommation collecte et transfert	du 01/01/2015 au 31/12/2015		120 m3	0,62000 €	74,40 €	10,0%	7,44 €		
Abonnement épuration (Saur)	du 01/01/2015 au 31/12/2015		4 u	4,56750 €	18,27 €	10,0%	1,83 €		
Consommation épuration (Saur)	du 01/01/2015 au 31/12/2015		120 m3	0,28490 €	34,19 €	10,0%	3,42 €		
<b>Sous-total: Assainissement</b>					<b>141,66 €</b>		<b>14,17 €</b>		
<b>ORGANISMES PUBLICS:</b>									
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	du 01/01/2015 au 31/12/2015		120 m3	0,29000 €	34,80 €	5,5%	1,91 €		
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	du 01/01/2015 au 31/12/2015		120 m3	0,15500 €	18,60 €	10,0%	1,86 €		
<b>Sous-total: Organismes publics</b>					<b>53,40 €</b>		<b>3,77 €</b>		
<b>MONTANTS TOTAUX</b>				HT	<b>326,36 €</b>	TVA	<b>25,16 €</b>	TTC	<b>351,52 €</b>

Annexe 2.2 : Facture d'eau et d'assainissement abonné domestique 2016



Eau de Tournon

1, Place Auguste faure  
B.P. 92  
07301 TOURNON-SUR-RHONE

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30  
☎ 04.75.07.83.63 (24H/24 - 7 jours/7 en cas d'urgence)  
e-mail : regiedeseaux@ville-tournon.com

Référence site: 04742E

Abonné :

07300 TOURNON SUR RHONE

07300 TOURNON SUR RHONE

Expéditeur

Trésorerie de Tournon sur Rhône  
14, Rue Camille Arnaud  
07 300 Tournon sur Rhône  
Tel : 04 75 09 11 84

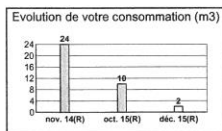
Horaires d'ouverture :  
Lundi à vendredi tous les matins : 8h30 - 12h00  
Lundi et mercredi après-midi : 13h30 - 16h00  
Vendredi après-midi : 13h30 - 15h00

FACTURE TYPE 2016

**FACTURE Eau et Assainissement**

Facture numéro:	FACTURE N°2 016 4 0000016400006 N
du rôle exécutoire le:	
Votre consommation:	120 m3
<b>Montant TTC de la facture:</b>	<b>360,38 €</b>
dont TVA:	25,79 €
<b>Date limite de règlement:</b>	
Paiement sous 30 j à compter de la réception de la facture	
Facture du :	
type de facturation:	Relève
<b>Total restant dû TTC:</b>	<b>360,38 €</b>

Soit, prix au litre d'eau : 0,00300 €



Coupon à découper et à joindre à votre règlement

FACTURE N°2 016 4 0000016400006 N 360,38 €

Date d'exigibilité :

**Eau de Tournon**

- En espèces :  
au bureau de la Trésorerie de  
Tournon sur Rhône  
14, Rue Camille Arnaud  
07 300 Tournon sur Rhône
- Par chèque :  
à l'ordre du Trésor Public

N° compteur	Date ancien index	Ancien index	Date nouvel index	Nouvel index	Consommation

Index et volume déterminés par : Relève

Détail de votre facture	Volume	Prix unitaire HT	Montant HT	T.P.V.A.	Montant TVA
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU:</b>					
Abonnement eau potable du 01/01/2016 au 31/12/2016	4 u	5,37500 €	21,50 €	5,5%	1,18 €
Consommation eau potable du 01/01/2016 au 31/12/2016	120 m3	0,89750 €	107,70 €	5,5%	5,92 €
Préservation des ressources en eau Ville du 01/01/2016 au 31/12/2016	120 m3	0,05250 €	6,30 €	5,5%	0,35 €
<b>Sous-total: Eau</b>			<b>135,50 €</b>		<b>7,45 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT:</b>					
Abonnement collecte et transfert du 01/01/2016 au 31/12/2016	4 u	3,87500 €	15,50 €	10,0%	1,55 €
Consommation collecte et transfert du 01/01/2016 au 31/12/2016	120 m3	0,64000 €	76,80 €	10,0%	7,68 €
Abonnement épuration (Saur) du 01/01/2016 au 31/12/2016	4 u	4,59750 €	18,39 €	10,0%	1,84 €
Consommation épuration (Saur) du 01/01/2016 au 31/12/2016	120 m3	0,28670 €	34,40 €	10,0%	3,44 €
<b>Sous-total: Assainissement</b>			<b>145,09 €</b>		<b>14,51 €</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS:</b>					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) du 01/01/2016 au 31/12/2016	120 m3	0,29000 €	34,80 €	5,5%	1,91 €
Moderatisation des réseaux (Agence de l'eau) du 01/01/2016 au 31/12/2016	120 m3	0,16000 €	19,20 €	10,0%	1,92 €
<b>Sous-total: Organismes publics</b>			<b>54,00 €</b>		<b>3,83 €</b>

MONTANTS TOTAUX	HT	TVA	TTC
	<b>334,59 €</b>	<b>25,79 €</b>	<b>360,38 €</b>